Deuxième Année. **Mercredi, 22 Mars 1854.** **No. 16.**

L'Ere Nouvelle,

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

PUBLIÉ
Par une Société en Commandite.

" INDUSTRIE et PROGRES."

A. L. DESAULNIERS, Rédacteur.
W. H. ROWEN, Imprimeur.

L'Empereur Nicolas.

(Ecrit pour le Republicain)

Le czar pose, devant le monde, comme le chef de ses confrères couronnés. Il est l'arbitre suprême de la paix et de la guerre. Depuis qu'une grande nation porte les chaînes de la servitude, tout le continent d'Europe s'incline devant le représentant le plus complet du despotisme. Il n'y a plus de lutte officielle et gouvermentale entre deux principes, dont l'un était cimenté par le sang de trois glorieuses révolutions, pendant que l'autre s'élevait sur les cadavres des nationalités égorgés. La liberté n'est plus en face de l'oppression: la France a cessé d'être l'adversaire redoutée de la Russie.

Napoléon III. s'il tire du fourreau le glaive soulevé d'une main tremblante et indécise en faveur de la Turquie, ne sera qu'un vassal momentanement révolté contre son suzerain; car, qu'a-t-il accompli dans la nuit du 2 décembre? L'extradition de la France, pieds et poings liés, au régime consaque, que l'oncle de Sainte Hélène, avait éventuelle-prédit par toute l'Europe.

La France, dépouillée de l'auréole de la liberté, ressemble à Samson privé de sa chevelure: sans force et sans puissance. Cette annihilation, qui dure depuis deux ans, sert à mettre en relief la gigantesque et menaçante figure du czar. En voyant le système russe intrônisé, même à Paris, quelques publicistes, adulateurs du succès, ont salué du titre de grand homme le type modèle de ce système Cet homme restera grand, à leurs yeux, aussi longtemps que les crimes des rois les fautes des peuples serviront ses vues, aussi longtemps que son ambition d'asservissement universel n'aura pas été renfermée dans des digues infranchissables.

Une esquisse rapide des actes et du caractère de ce prétendu grand homme, esquisse tracée sans haine, comme sans amour, montrera la fausseté d'une appreciation soucieuse seulement des résultat et non des moyens et du but.

Paul Ier, dont le règne brisé par une mort violente, laissa quatre fils: Alexandre, Constantin, Nicolas et Michel.

Elevé par un républicain suisse, rempli de tendance généreuses, désireux de faire oublier la tyrannie de son père, Alexandre se plut à gouverner ses sujets avec une douceur toute nouvelle pour eux. Il supprima la torture, favorisa l'abolition du servages, propagea l'éducation publique et parut disposé à donner à la Russie une constitution comme celle qu'il octroya à la Pologne. Vainqueur de Napoléon Ier, il ne songea nullement à venger sur la France l'invasion de son propre empire. Il la protégea contre les Prussiens, les Autrichiens et les vieux monarchistes. Sans lui, Louis XVIII aurait peut-être gardé la charte dans sa poche: Alexandre en exigea la promulgation. Il s'attira l'estime de Lafayette, qui le trouvait " poli, aimable et surtout libéral. "

Libéral! il le fut réellement les quinze premières années de son règne, dont la Russie se souvient comme d'une période de lumière et de progrès. Malheureusement, le mysticisme, vers lequel il avait toujours penché, prit possession de son âme rêveuse et mélancolique. Sa piété, devenant de plus en plus vive, sous l'influence de Mme de Krudener, obscurcit en lui le jugement. Metternich exploita cette décadence intellectuelle au profit des idées rétrogrades. Il prit a tâche de convaincre le monarque libéral du danger pour les trônes d'être brisés avec les autels, si les peuples étaient encouragés dans leurs exigences toujours croissantes.

L'intelligence d'Alexandre, perfidement faussée, lutta quelque temps contre les suggestions de son cœur, et finit par en triompher. Il crut voir le jacobinisme derrière ces mêmes constitutions qu'il avait voulu propager partout: il laissa son frère Constantin, vice-roi de Pologne, se jouer des garanties légales accordées à cette contrée; il regarda d'un ai triste, mais froid, la Grèce se débattre contre la Turquie; il permit à l'Autriche de tuer la liberté napolitaine et piémontaise; il autorisa les Bourbons de France à répandre le plus noble sang espagnol, afin de restaurer l'exécrable tyrannie de Ferdinand VII. Il cessa de travailler à l'émancipation des serfs, de créer des écoles d'enseignement mutuel, de réformer les lois abusives ou barbares. Sur deux points seulement il désobéit aux conseils de Metternich: il continua à faire distribuer la Bible en langue vulgaire, et à rester le protecteur zélé de la Maçonnerie

Plongé dans la prière, distrait par quelques amours, qu'il savait concilier avec la dévotion, à l'exemple de Louis XIV, il ne fut empereur que de nom. Son pouvoir, il le transmit au général Araktchéeff, homme d'une volonté forte, mais illettré et brutal, qui commença à faire peser sur la Russie un arbitraire de caserne, devenu depuis l'état normal du pays. Alexandre ferma les yeux sur les concussions, les injustices de toutes espèces, et les cruautés de son favori.

Quand on rapporche la dernière partie du règne d'Alexandre de la première, on s'étonne que ce soit le même règne, tant il y a de différence entre les deux périodes. Néanmoins, l'impulsion donnée aux esprit ne s'arrêta point, malgré les efforts réactionnaires du gouvernement. Quelques centaines de nobles russes, nourris de la philosophie française du dix-huitième s'iècle, source féconde de vérités, résolurent de poursuivre la tâche de réforme et de progrès qu'avait abandonnée le monarque. Ils organisèrent d'abord une société appelée *les enfants de la patrie* avec le but déclaré de mettre fin aux prévarications des employés de tout grade, dont la vénalité surpasssait, comme elle surpasse encore, ce qui peut exister de semblable en Espagne ou en Chine. Il restait trop du vieux libéral dans Alexandre pour qu'il contrariât une œuvre de simple amélioration administrative. Ainsi tolérés, les patriotes purent avoir de fréquentes réunions. En discutant sur les abus du gouvernement civil, ils en découvrirent l'origine dans le gouvernement politique. Ils arrivèrent à la conclusion qu'il fallait abattre le despotisme lui-même; alors, ils rendirent leurs séances tout-à fait secrètes, épurèrent la société de ses membres timides, et se mirent à méditer, dans le mystère, non plus de légères réparations à un édifice vermoulu, mais le renversement de l'édifice entier. Comme la plupart des conspirateurs appartenaient à l'armée, ils vinrent en France après la batille de Waterloo. Là, ils fraternisérent avec les Carbonari, dont ils adoptèrent l'habile organisation réglementaire. A leur retour en Russie, ils se partagérent en plusieurs sociétés, toutes unies par un lieu fraternel, et tendant également à fonder sur les ruines l'autocratie un gouvernement républicain d'après le modèle des Etats-Unis, moins l'esclavage.

Moins l'esclavage! il faut le dire à la louange du parti révolutionnaire ou libéral en Russie, il a toujours voulu fermement—et aux dépens des sacrifices personnels—l'affranchissement absolu des laboureurs attachés à la glèbe. Personne dans ce parti, composé surtout de propriétaires territoriaux, n'a parlé de compensation quelconque en faveur du maître. L'opinion a été seule divisée sur l'exécution d'une mesure prise toujours comme point de départ de la transformation sociale. Les uns ne voulaient accorder aux serfs que la possession de soi—c'est-à dire la liberté personnelle; les autres voulaient rendre les paysans émancipés propriétaires chacun d'une parcelle de la terre, si longtemps arrosé des larmes et du sang des générations esclaves. Le premier système, plus facile, eut un commencement d'exécution sous Alexandre; et Nicolas lui-même l'appliqua plus tard aux domaines de la couronne. Le second système, ruinant presque tous les nobles, mais conforme à la stricte justice, fut préconisé, comme il l'est encore, par ceux qui savent subordonner les intérêts d'un petit nombre au droit de toute la nation. Un démocrate russe proscrit, M. Alexandre Herzen, représente actellement cette dernière école, prête à s'écrier avec Barnave: Perissent les colonies plutôt qu'un principe.

La même idée fut mise en avant par le colonel Pestel, le grand promoteur des sociétés secrètes. Cet homme doué d'un génie supérieur et d'un courage à toute épreuve, mérita de devenir le chef de ses co-associés. Républicain dans l'âme, il fit repousser la forme bâtarde de la monarchie constitutionnelle, il prêcha la décentralisation et appela toutes les nationalités s'aves, individuellement libres, à se réunir en une vaste fédération. Une société, appelée les *Slaves Réunis*, se fonda au midi de la Russie, entre les frontières autrichiennes et turques. On y travailla à coordonner dans une seule pense huit contrées, sujettes de quatre souverains, différents, savoir:

1. La Russie proprement dite;
2. La Pologne russe, autrichienne et prussienne;
3. La Bohême;
4. La Moravie;
5. La Dalmatie;
6. La Hongrie;
7. La Servie;
8. La Transylvanie, la Moldavie et la Valachie.

Devenues républiques, ces contrées se seraient morcellées en autant d'Etats qu'elles l'auraient désiré. On voit ainsi Pestel embrasser, par une large conception, non seulement les peuples de race slave, mais aussi le peuple magyar et le peuple romain. Pourquoi? Parce que ces nationalités, comparativement minimes, se trouvaient enclavées parmi les nationalités purement slaves. D'ailleurs, l'union fédérale n'imposait à chaque Etat que le régime démocratique et lui laissait, pour tout le reste, sa souveraineté individuelle. Il n'y avait donc ni violence, ni sujétion, mais fraternité.

Si Pestel avait réalisé son projet, la République Universelle était faite. La monarchie n'aurait pas duré une heure en Occident, en face l'Orient républicanisé. D'annexion en annexion, les Slaves Réunis se seraient constitués en Etats-Unis d'Europe. Puis les deux mondes rapprochés par leurs institutions, harmonisés par leurs tendances,—l'un sans rois, l'autre sans esclaves, auraient transformé l'humanité entière en une honnête, paisible et heureuse famille!

Dans le domaine de la pensée, Pestel était un homme extraordinaire. Les statuts organiques qu'il préparera sous le nom de *Vérité Russe* (*Ruskaia Prawda*) révèlent à la fois le législateur le plus sage, le plus profond et le plus hardi, à en croire des personnes dignes d'apprécier cet ouvrage, dont l'empereur Nicolas tient le manuscrit caché au fond de son palais. Dans la vie pratique, Pestel fut, suivant le besoin, audacieux et prudent. Audacieux pour propager la conspiration d'un bout de la Russie à l'autre, ainsi que chez les nations voisines. Prudent pour résister à l'impatience de ses amis le pressant, à différentes reprises de donner le signal de la révolution.

Qu'attendait il? La certitude du succès. Pour se l'assurer, il ne suffisait pas d'avoir obtenu le concours d'un grand nombre de représentants de la haute noblesse, riches et enthousiastes. Il ne suffisait pas d'être appuyé par les litérateurs en renom, tels que Riléïef et Bestoug-iff. Il ne suffisait pas enfin que la Pologne fût préparée à combattre pour sa liberté et celle de la Russie. Le mouvement, devant partir de l'armée russe, il fallait gagner à la cause révolutionnaire la plupart des régiments, et pricipalement la garde impériale, de cinquante mille hommes, en garnison à Saint-Pétersbourg.

Une propagande active augmentait chaque jour le chiffre des officiers de tout grade aspirant à tirer l'épée contre l'autocratie. Après dix ans d'un travaille incessant tout promettait que l'entreprise, échappée si merveilleusement à la connaissance de la police, atteindrait bientôt la maturité désirable.

Alexandre mourut sur ces entrefaites. Il ne laissait pas d'enfants légitimes. Son successeur apparent était Constantin, vice-roi de Pologne. On ignorait l'acte d'abdication par lequel la couronne revenait au frère puîné, Nicolas. Celui-ci même n'en avait eu aucune connaissance et se hâta de faire prêter serment, par les autorités civiles et militaires de la capitale russe, à l'héritier présumé, résident en Pologne. A peine la cérémonie fut-elle accomplie, qu'on trouva dans les papiers de l'empereur défunt la renonciation faite par Constantin, où il déclare " qu'il ne se sent ni la volonté, ni la capacité, ni la force nécessaires pour régner. " Cette renonciation était-elle volontaire ou forcée? On disait qu'Alexandre l'avait mise comme condition consentement accordé à son frère de répudier une princesse de sang royale et d'épouser une sujette polonaise. S'il en était ainsi, Constantin, avec son caractère capricieux, fantasque et violent ne renierait-il pas une signature en quelque sorte arrachee? Ces questions agitèrent le public et tinrent en suspens le grand-duc Nicolas, jusqu'a l'arrivee d'un courrier de Varsovie, qui apporta la confirmation de l'acte d'abdication.

L'empereur actuel, suivant ses panégyristes, déploya une magnanime générosité, en refusant de se prévaloir du document qui lui donnait la couronne. Le fait est que sa réserve n'eut rien de méritoire; il ne pouvait pas agir différemment. Inconnu soit en bien, soit en mal il n'avait aucun parti groupé autour de sa personne. Les fonctionnaires publics auraient refusé de transférer leur serment, sur la simble exhibition d'un papier par crainte du couroux de Constantin, si, comme on le supposait, son intention se trouvait changée. Ainsi s'explique la modération et le le désintéressement de Nicolas.

L'ambition, d'ailleurs, n'agitait pas encore l'âme de ce prince, âgé de 29 ans et absorbé tout entier par la passion puérile de jouer aux soldats. La nature l'avait créé caporal—et rien de plus. Passer de continuelles revues, visiter les casernes, surveiller la toilette et la tenue des troupes, châtier par les arrêts ou le bâton; tel était le passe-temps de ses journées. Cette existence lui semblait délicieuse. Il n'en rêvait pas d'autre.

Si le pouvoir suprême parut désirable à ses vœux au moment de l'accepter, c'est qu'il n'y vit qu'une série de brillantes parades. La première de ces parades faillit être la dernière du nouveau souverain.

Les conjurés de Saint-Pétersbourg crurent que l'occasion était trop bonne pour ne pas en profiter. Officiers dans les gardes, pour la plupart, il leur sembla facile d'opérer une une sédition militaire, à la faveur de laquelle on renverserait la dynastie imperiale. Il s'agissait seulement de persuader aux divers régiments que Constantin n'avait pas abandonné le trône à Nicolas, et que ce dernier se présentait en usurpateur. L'homme de génie, le colonel Pestel, se trouvait malheureusement dans le midi de la Russie; le temps manquait pour le prévenir. Le colonel prince Troubetzkoy s'offrit à diriger la révolte. On l'accepta.

Le 14 décembre 1825, toute la garnison de St-Pétersbourg, convoquée pour acclamer Nicolas, se rangeait sur la grands place d'Isaac, où s'élèvent le palais impérial et le sénat. Bientôt partent de quelques rangs les cris de Vive la Constitution! Arrive le gouverneur-général de la ville, comte Milaradowitch; il veut l'agitation toujours croissante parmi les soldats: un coup de pistolet l'étend mort au milieu de sa harangue. Les conjurés sont mieux écoutés; la moitié des troupes obéit à leurs ordres, après avoir tué quelques officiers supérieurs. Trois ou quatre régiments defendent l'entrée du palais, où Nicolas reste enfermé, ne sachant quel parti prendre. Il est tiré de ses hésitations par un vieux favori d'Alexandre, le prince Galitzine: " Si vous ne vous montrez pas, sire, à l'armée et au peuple, la révolte deviendra générale. Pas moyen de fuir de ce palais: vous y serez égorgé avec toute votre famille. "

N'ayant pas d'autre parti à prendre, Nicolas se présente sur la place, l'épée nue et protégé comme un acte de valeur héroïque cet acte de nécessité, la seule et unique chance de salut qu'avait le pouvoir autocratique.

La présence du monarque maintint la fidélité vacillante des régiments où le cri de Vive Nicolas! se faisait encore entendre. Malgré cela, l'insurrection aurait pris le dessus, si ses mouvements avaient eu de l'ensemble; mais elle s'agitait en désordre, car il lui manquait un chef. Le prince Troubetzkoy, colonel des chevaliers gardes, saisi d'une terreur soudaine, avait eublié ses engagements: il était absent.

Nicolas ne prononça pas de discours paternel aux insurgés, comme on l'a prétendu. Il ordonna de les mitrailler à coups de canon. Les insurgés militaires, renforcés de quelques hommes en habit bourgeois, soutinrent héroïquement le feu, et ne ripostérent qu'à coups de fusil. La place d'Isaac fut jonchée de morts. La lutte, commencée à dix heures du matin, se terminait le soir sur les six heures.

Nicolas mit sur sa tête une couronne baignée dans le sang. Des milliers d'arrestations eurent lieu. Les patriotes, jugés sommairement, furent les uns pendus, les autres condamnés aux travaux des mines. On dégrada au rang de soldat les simples suspects.

Pestel, avec quatre des principaux conspirateurs, subit héroïquement la peine capitale. Nicolas assista à son supplice, la figure froide et impassible. Son regard terne et rouge ne dénota aucune commiseration.

A ce regard, on aurait pu prophétiser ce que serait le long règne qu'un seul mot résumera dans l'histoire: Dedain de la vie des hommes.

***

(A continuer.)

AGRICULTURE.

[Du Journal d'Agriculture.]

FUMIER DE BASSE-COUR, SON TRAITEMENT ET SON EMPLOI.

Par un Agriculteur Pratique.

" Là où il y a du fumier, il y a de l'argent. "

Le vieil adage cité ci-dessus est sûrement vrai, en tant qu'appliqué à l'agriculture. " Le fumier est la source de la richesse " est encore une maxime familière, qui est, comme l'autre, vérifiée par l'expérience de tout bon cultivateur: le bon engrais produit de grandes récoltes; plus d'engrais produira des récoltes plus abondantes, et en plus grande variété, et ainsi ira l'amélioration indéfiniment. C'est dans la vue d'attirer plus d'attention à la fabrique, à la conservation et à l'emploi du fumier de paille, que je fais maintenant quelques suggestions.

Les Basses-Cours.— Elles doivent être entourrées par les batiments de la ferme, ou, si elles sont ouvertes d'un côté, que ce soit du côté du sud. Les fonds doivent être serrés et compactes, de manière a empêcher que l'engrais liquide ne descende dans le sous-sol, et de forme un peu concave. Les bâtiments doivent tous avoir des gouttières pour faire écouler le surplus des pluies, autrement il se formerait dans la cour des espèces de citernes pour les recevoir. Plus il y aura d'abris dans la cour, mieux ce sera, attendu que le fumier fait à couvert est toujours le meilleur. Il n'est guère possible de couvrir toutes les basses-cours, mais ce serait une innovation très-avantageuse, si elle était pratiquable.

Façon ou Manufacture de l'Engrais. — Le dessein et le but doivent être *de le faire en aussi grande quantité que possible*, avec tout espèce de produits de la ferme, et *de le faire bon.* A cet effet, toutes les particules de matière végétale qui peuvent être amassées sur la ferme doivent être apportées dans la basse-cour, pour y être converties en engrais; rien de brulé, rien de perdu: le chiendent même forme un fondement précieux pour les accumulations de la basse-cour. Les curures de fossés, les rognures de haies, les giattures de chemins, les pailles ou fétus de tout espèce doivent venir dans la basse cour. La récolte de chaque moisson doit être en quelque sorte guidée par ce que la basse-cour exige. Une récolte de blé-d'inde fauchée et mise en tas dans son état entier produira beaucoup plus d'engrais que s'il était recueilli, et le chaume laissé pendant un espace de temps indéfini pour sécher et pourrir; il commence à perdre de son poids dès qu'il a été coupé.

Le faire Bon.— La paille doit être donnée soigneusement et très-régulièrement aux animaux de la basse-cour, et doit être consommée invariablement avec une bonne portion de blé-d'inde, tourteaux de graine de lin, navets ou autres racines, plus il y a d'animaux, et plus ils consomment de nourriture artifiicielle, mieux c'est pour le fermier. D'autres matières peuvent être ajoutées à la masse pour la grossir, telles que fumier prohibé, matière de cloaques, herbes marines, poissons de différentes espèces, mais particuliérement les crustacés, ou à coquilles: les derniers n'enrichissent pas seulement l'engrais, ils fournissent encore une matière calcaire pour les sols qui en ont besoin.

Sa Conservation.— Cette masse croissante ne doit pas être remuée (à moins que ce ne soit journellement et partiellement par le troupeau de cochons, a la recherche de grains épars ou des restes de navets rejettés par les bêtes à cornes,) avant que soit venu le temps d'en faire usage. Cinq ou six semaines avant qu'il soit employé, il doit être tout retourné systématiquement et mis en couches d'environ quatre pieds de largeur et en petites " fourchées " bien séparées. Toute la surface ou le sommet doit être nivellée soigneusement, pour empêcher que ses particules ammoniacales ne s'échappent. Au bout de six semaines environ, la masse amalgamée sera dans le meilleur état possible pour être appliquée au sol; c'est à dire qu'il sera dans son plus riche et plus onctueux état de decomposition, fournissant de l'ammoniac au sol pour avancer sa fermentatation, et une provision très-substantielle de nourriture pour la récolte croissante. Il est néanmoins absolument nécessaire, dans plusieurs cas, de charrier des quantités considérables de fumier de paille, dans les champs éloignés de bâtiments, durant l'hiver, afin qu'il soit prêt pour la semaille des navets, etc. Il en resulte une grande perte d'engrais, mais pour la rendre aussi petite que possible, il faut toujours faire passer les tombereaux sur les tas, afin que tout l'engrais y soit déposé, et encore afin qu'ils soient pressés et rendus assez compactes pour prevenir l'exhalaison. Afin de fixer l'ammoniac dans ces tas, il faut toujours les bien saupoudrer de gypse en poudre, tant que le charriage continue. Si l'on ne peut pas se procurer aisément de cette matière, on pourra se servir de suie avec à peu près autant d'avantage. Aussitôt qu'un tas est fini, il faut l'arrondir en allant de bas en haut, et le couvrir légèrement de terre.

Son emploi.— L'emploi du fumier de basse-cour pour la production des récoltes de racines et de légumes est le plus judicieux et le plus profitable. On trouve comparativement peu d'avantage à l'employer pour produire une récolte saine de blé-d'inde dans la plupart des sols; mais sur toute espèce de sol, il aide puissamment au progrès des racines et des légumes. Il est très-efficace comme engrais de surface pour la graine de foin commun et de trèfle, mais il est principalement de valeur, lorsqu'on l'emploie pour produire une récolte de racines. Une bonne récolte de racines est la base d'une bonne économie rurale, l'avant-courrier de toute autre récolte; c'est la substance d'un bon système d'agriculture. Une bonne récolte de racines, de betteraves champêtres, de choux-verts, par exemple produit beaucoup de nourriture, et cette nourriture consommée produit beaucoup de fumier, et la fertilité du sol n'est pas entretenue seulement, mais encore augmentée. On cultive les pommes de terre sur un grand plan, et c'est une récolte lucrative; mais si elles sont portées hors de la ferme pour être vendues, il en résulte l'épuisement du sol. Si elles sont consommées sur la ferme, le produit est rendu au sol en plus grande partie, par l'engrais, moins le porc; et comme dans le cas d'autres racines, il y a retour, moins le bœuf et le mouton, et l'acide carbonique émis par les animaux dans la consommation. Les récolte de légumes sont beaucoup améliorées par une couche superfieielle de fumier d'étable, et étant des plantes pivotantes, elles tirent du sous-sol une grande partie de leur nourriture, et laissent une portion considérable de l'engrais pour la récolte suivante. J'observerai ici qu'il doit toujours être appliqué au sol dans l'état le plus riche de demi-décomposition auqual il peut être amené, et il doit être enfoui à la charrue dès qu'il a été répandu sur le sol.

Aux Récoltes de Racines.— Pour toute récolte de racines, le sol doit être bien pulvérisé et bien préparé, et plus la terre a été rendue meuble, plus il y aura probabilité que la semence germera de bonne heure. La betterave champêtre (mangel wursel) le navet de Suède, le chou-vert et même les autres variétés de choux, doivent être semées en planches éloignées l'une de l'autre de 24 à 27 pouces. C'est la meilleure manière d'employer le fumier de basse-cour: le dépôt de l'engrais et le labour doivent se faire en même temps, afin qu'il n'y en ait pas d'exposé aux influences atmosphériques au delà de l'heure, et le rouleau doit passer aussitôt sur les planches. Ainsi chaque partie de l'engrais est couverte et il est complètement comprimé dans la terre meuble, précisément au niveau de la semence et de même qu'une couche-chaude, il produit promptement la végétation. Les plantes poussent bientôt leurs racines dans la ligne de l'engrais qui est au-dessous d'elles, et sont d'un coup hors de danger et croissent rapidement. Les varietés du navet commun, les carottes, les pommes de terre, etc., sont mises avec plus d'avantage sur la terre plate. Quand on fume pour ces récoltes, on doit avoir grand soin d'enfouir l'engrais aussitôt que possible, après qu'il a été placé et étendu sur le terrain, et il doit en outre être mis au fond dans les

sillons, à mesure que la charrue avance, par des garçons qui suivent le laboureur. Le rouleau y doit passer comme sur les planches sans hersage. Pour le foin commun ou le trèfle, l'engraissement peut avoir lieu à toute époque convenable ou opportune, durant l'hiver, et l'engrais doit être aussi etendu également. S'il n'est employé que pour la production de récoltes de grains, je dirai seulement que plus tôt il sera enfoui dans le sol, mieux ce sera.

Quantité.— Elle doit dépendie de la fertilité du sol et de la provision d'engrais qu'il y a sur la terre. Pour produire des récoltes de premier ordre de betteraves champêtres, navets de Suède, patates, carottes, et choux, il faudra de 15 à 18 bonnes charges de voitures à deux chevaux par acre; les récoltes de choux-verts et de navets communs exigeront de 10 à 15 de ces charges, la graine de foin commun et de trèfle, de 8 à 10, et les récoltes de blé-d'inde, de 8 à 12.

On ne saurait se trop garder de laisser le fumier de pailler exposé à l'influence du temps, soit en tas, soit étendu dans le champ comme on fait dans plusieurs cantons. On lui ôte par là son prix, on fait qu'il n'a pas plus de valeur que du chaume pourri, et qu'il ne vaut plus la peine d'être étendu sur le champ. Pour une telle manière de traiter l'engrais et pour ceux qui le traitent ainsi, nous pouvons prendre l'inverse de notre motto, et dire: "Là où il n'y a pas d'engrais, il n'y a pas d'argent."— *Mark Lane Express.*

L'ÈRE NOUVELLE.

TROIS-RIVIÈRES, MERCREDI, 22 MARS 1854.

Tenure Seigneuriale.

Le gouvernement ne veut pas régler immédiatement la question seigneuriale:

6o. Parceque la nouvelle loi de la représentation et celle des prochaines élections établissent que le Pays n'est pas convenablement ou n'est que partiellement représenté; et qu'il serait injuste de priver tous les nouveaux électeurs de l'occasion de se prononcer sur une question aussi importante.

La nouvelle loi de la représentation et celle des franchises électives n'élargissent pas les limites du pays; elles ne font que le subdiviser et élarger le cercle électoral.

Si c'était une question nouvelle et qui n'aurait pas comme celle-ci, été discutée pendant bien des années; si en faisant de nouvelles divisions électorales on changeait les forces relatives des opinions; si les nouveaux électeurs devaient se prononcer contre le règlement de la question seigneuriale et qu'ils fussent assez nombreux pour faire pencher la balance de leur côté, alors, alors seulement nous comprendrions le besoin de retarder. Mais l'opinion est universellement favorable au règlement immédiat de la question seigneuriale; elle le veut de toutes ses forces, elle le veut que le gouvernement le veuille ou ne le veuille pas. Le bill des franchises ne fait qu'augmenter le nombre des censitaires ayant voix, et conséquemment donne une raison de plus en faveur du règlement immédiât. Retarder c'est vouloir faire souffrir le censitaire douze mois de plus sous le prétexte de vouloir le consulter par amour pour sa bourse et pour sa personne. C'est un respect et un amour trop grands pour le censitaire; il aimerait mieux moins de respect et moins d'amour et plus de soulagement dans ses souffrances, plus d'egard pour ses besoins.

Nous sommes parfaitement de son avis lorsqu'il promet rétribution à ses mandataires aux prochaines élections; rétribution équitable, c'est-à-dire, confiance et appui à ceux d'entre eux qui auront brisé le ministère trompeur; répulsion et abandon à àeux qui appuiernnt ce gouvernement dans l'espérance d'une place ou d'une faveur gouvernementale.

Les ministres, cela est évident, veulent éloigner toutes les questions dangéreuses pour avoir le temps de terminer leurs brillantes spéculations, et mourir ensuite puisqu'il faut mourir.

Le témoignage de M. Hincks devant la commission de la cour de Chancellerie a établi l'agiotage ministériel, et et le premier ministre se voyant découvert à fait volte face en soutenant qu'il avait droit d'agioter tout comme un autre. Aussi n'avons-nous pas été étonné lorsqu'on nous disait il n'y a pas longtemps, que son salaire de £800 lui avait permis de faire après coup un présent de noces de £5000.

Il se serait fait ainsi des spéculations énormes sur les bons des Municipautés du Haut-Canada, et par suite de ces spéculations un ministre se trouvait extrêmement riche aujourd'hui. C'est le produit *net* d'un salaire de £800. Mais en attendant l'achevement de ces fortunes colossales le pays souffre, il se plaint, et on lui répond, attendez le retour de Lord Elgin qui reviendra quand il plaira à Dieu, si le gouvernement Impérial ne le pourvoit mieux, mais qui dans l'intervalle reçoit régulièrement les deux tiers de £7000 sterling; attendez l'élection générale que nous vous donnerons le plus tard possible: attendez le bill des franchises que nous pouvions compléter l'année dernière, mais completé nous eut donné un prétexte de moins; attendez le conseil législatif électif auquel le Czar de Russie met des obstacles par l'occupation des principautés Danubiennes; attendez la fin des spéculations de chemins de fer, de mines d'or, de *carrières d'ardoises*, de terrains; attendez en un mot que nous ayons fait nos fortunes pour pouvoir ensuite nous rire de vous, car c'est pour cela que vous nous avez fait ministres.

Le peuple est bien surpris de trouver en effet, après les cinq années de luttes pour la conquête du gouvernement constitutionnel, que c'est là le produit de ses grands sacrifices; mais le remède, tardif il est vrai, est dans ses mains, et il en fera usage à larges doses pour purger le corps politique, et pour apprendre aux hommes publics que la justice est immuable dans son principe et certaine dans ses effets.

(A continuer.)

Chemin de Fer aux Grandes Piles.

A une assemblée du comité nommé pour aviser aux moyens de construire un chemin de fer depuis la ville des Trois-Rivières jusqu'aux Grandes Piles sur le St.-Maurice, duement convoquée par P. B. Dumoulin, Ecuier, M. P. P., Président du dit comité, et tenue à l'Hotel-de-Ville, lundi le 20 courant, à sept heures et demie P. M. étaient présents:—

P. B. Dumoulin, Ecuier, Président.

A. Polette, Ecuier, M. P. P.; J. E. Turcotte, Ecuier, M. P. P.; J. G. Ogden, Ecuier; P. Deveau, Ecuier; E. M. Hart, Ecuier; A. L. Desaulniers, Ecuier; D. G. LaBarre, Ecuier; W. A. R. Gilmour, Ecuier; Jos. Giroux, Ecuier; F. Bellefeuille, Ecuier, et C. Hughes, Ecuier.

Le Président ayant pris le fauteuil.

Après une discussion assez longue sur les moyens les plus propres à assurer la confection du chemin en contemplation et après avoir pris communication d'un plan figuratif de la rivière St.-Maurice et de ses environs depuis la ville jusqu'au delà des Grandes Piles, mis devant le comité par M. Hughes, les résolutions suivantes furent proposées et unanimement adoptées.

1° Propose par A. Polette, Ecuier, M. P. P., secondé par J. E. Turcotte, Ecuier, M. P. P.

Résolu. Que le Président soit prié de correspondre avec le gouvernement pour s'assurer si la compagnie projetée du chemin de fer des Trois-Rivières aux Grandes Piles, dans laquelle la ville des Trois-Rivières devra prendre une responsabilité, pourrait obtenir un octroi d'argent à même les revenus du St.-Maurice, payable annuellement pendant un certain nombre d'années, ou quelle autre aide le gouvernement serait disposé à offrir pour la confection de ce chemin.

2° Proposé par J. G. Ogden, Ecuier, secondé par P. Deveau, Ecuier.

Résolu. Que la prochaine assemblée du comité aura lieu à l'Hotel-de-Ville, mercredi, le 29 mars courant, à sept heures P. M.

(Signé) P. B. Dumoulin,
Président.
A. L. Desaulniers,
Secrétaire.

Institut des Artisans.

Tous les procédés de l'Institut se feront en français et en anglais.
Art. XVIII. Règl.

Celui qui a l'habitude de penser avant d'écrire au lieu d'écrire avant de penser aura, sans doute, été surpris de l'article "membres anglais" en réponse au notre de la semaine précédente. Dans notre article nous demandions comme chose raisonnable et juste, que l'impartialité régnât dans une société composée de membres d'origine anglaise et française. A l'appui de nos prétentions, nous disions, et nous le répétons encore: Cette société a été fondée *eu égard à cette condition;* elle est protégée—*et même sans cela, elle n'existerait peut-être pas*—par notre gouvernement qui a coup sûr, n'a pas plus d'entrailles pour MM. les *Anglais* que pour MM. les *Canadiens.*

Qui donc de ceux-là a le droit de dire à ces derniers, ou un de ceux-ci réciproquement:—"nous ne vous donnerons pas ce que nous sommes tenus de vous donner, et nous employerons l'argent que le gouvernement nous fournit annuellement à notre profit seulement, parceque notre nombre l'emporte en majorité sur le vôtre." Un tel raisonnement est admirable d'injustice, de naïveté sinon aussi, d'innocence. Voilà pourtant ce qu'a dit et écrit "membres anglais." Un membre de l'une ou l'autre origine à qui on dirait cela, ne serait-il pas en droit de répondre: "Tant que les règlements qui ont été faits de consentement commun, seront ceux de l'Institut, tant que l'Institut sera sous la protection du gouvernement, tant qu'il y aura une voix pour demander *justice égale*, en vertu de ces conditions et raisons, vous n'avez pas le droit de dire:—*non.* Si par l'abus du nombre, vous voulez vous accaparer de tous les avantages, alors, il vous faudra refaire les règlements, remettre l'allouance que le gouvernement accorde pour tous, et exister par vous-même:—alors seulement vous serez *les maîtres*, vous pourrez dire, *oui*, ou *non*, selon votre bon plaisir, mais d'ici à ce tems, nous sommes *maîtres* comme vous." Voilà sans doute ce que les règles de l'équité, de la raison, de la justice et du simple bon sens autorisent à dire. "Membres Anglais" a donc commis une injustice que nous démontrons clairement, et que nous voulons faire disparaître.

Avant de venir de l'avant avec une bravade, l'écrivain aurait dû plutôt s'arrêter aux raisons plausibles que nous avions données à l'appui de nos prétensions, et les réfuter s'il en était capable. Cependant nous ne voulons pas faire l'injure à nos amis d'autre origine, de considérer celui qui nous a répondu, comme l'interprête de leurs sentiments à notre égard. C'est même, de sa part, une petite indiscrétion inconvenante, de paraître à demi-autorisé à répondre comme il l'a fait, lorsqu'il n'en est rien;—comme lui seul peut-être pense comme il écrit, ça pourrait nuire à sa bravade.

Mais abordons cet argument du *petit nombre.* Doit-on après tout, s'étonner que le nombre des membres d'origine anglaise soit plus grand que le nôtre, lorsqu'ils retirent, comme tel, des avantages doubles des nôtres; et, que c'est à présent un fait, que le nombre de ces MM., que leur position et leur éducation mettent en état de profiter des avantages d'une chambre de lecture et d'une bibliothèque, est, dans notre petite ville, plus grand que celui des canadiens-français ainsi considérés. Voilà donc des raisons bien plausibles qui rendent moins péremptoire la bravade de notre adversaire. De plus, au besoin, nous pourrions citer les noms de canadiens de la classe des mécaniques surtout qui nous ont dit ne pas vouloir souscrire à cette chambre de lecture, parceque les journaux et les livres qui auraient pu leur être utiles étaient écrits dans une langue inconpréhensible pour eux. Nous le répétons, moins d'égoïsme serait mieux et grossirait le nombre des membres *Canadiens.* Mais une autre raison encore, c'est que les membres de cet Institut ne sont pas tels pour faire de la polémique à propos d'origines, mais bien, pour s'instruire. Or nul ne niera, que bon nombre de membres anglais seraient très heureux d'avoir des livres et des périodiques en la langue française, pour leur instruction propre. On s'instruit et on s'amuse autant avec les auteurs français qu'avec les auteurs anglais.

Que "Membres Anglais" dise par exemple, s'il le peut, que la connaissance de la langue française, que l'on n'acquiert pas dans les livres anglais, n'est pas parfois d'un intérêt vital! Oh, sans doute, que le ciel canadien serait plus sombre, que les jours seraient moins heureux pour lui, si jamais il n'avait pu faire son profit des livres français, et si chaque jour il n'en retirait encore des avantages réels! Pourquoi donc refuser aux autres ce dont on a tant profité soi-même?— Ainsi ce que je reclame comme dû à une origine, sera donc aussi, bien avantageux pour l'autre. Mais "Membres Anglais" n'a pas toujours dit ce qu'il a écrit (il sait cette vérité par lui-même sans doute) car il nous est souvenance qu'on a demandé à plus d'un membre *canadien* de faire un catalogue de livres français pour l'Institut, et qu'en se montrant aussi zélé, on a ajouté:— *si vous n'en faites pas un, vous ne vous plaindrez pas d'avoir été oublié,* et une fois le catalogue fait et présenté, contenant les ouvrages les plus connus et les plus utiles, on nous a dit qu'on n'avait pu se les procurer chez les libraires à Montréal, tant en disant que le nombre de volumes était trop grand, comme si on avait été obligé de les acheter tous au lieu de choisir les meilleurs d'entre le nombre, ceux particulièrement sur lesquels *on avait attiré l'attention du comité!* Et sans doute aussi, qu'on n'a pas pu trouver le moyen de s'abonner aux journaux français mentionnés dans un *Postscriptum!* Mais aussi, le nombre des membres canadiens était alors le même qu'il l'est aujourd'hui, pourquoi donc avoir fait des demarches pour leur rendre justice, et ne la leur avoir rendue, en donnant de faux prétextes comme palliatifs! C'est que sans doute dans cette affaire il y a eu quelque part de l'injustice et de la mauvaise foi. Pourquoi aussi, le prétexte du *petit nombre de Canadiens* est-il une raison peremptoire aujourd'hui pour notre adversaire, tandis qu'alors il n'en a pas même été question? Pourquoi aussi a-t-on insinué plus tard, que le catalogue en question, contenait des volumes de droit civil? tandis qu'en étant nous-même l'auteur, nous sommes positif à dire qu'il n'en contenait pas un!— Encore une fois il y a mauvaise foi insigne quelque part. Nous sommes cependant loin d'en tenir responsables nos amis d'autre origine:— Nous savons distinguer l'exception. L'auteur de "Membres Anglais" s'est rendu coupable de bien des contradictions dans les prétextes avant de plaider par une injustice. Lui seul à nos yeux en est responsable, et nous espérons en avoir la preuve bientôt par la manière dont on va agir envers nous. Notre motif en écrivant ces lignes a été de faire obtenir justice à qui de droit, comme aussi de prouver que si on reproche aux Canadiens-français de l'apathie pour ce qui leur est le plus précieux, c'est-à-dire, l'instruction, il y a néanmoins des exceptions à l'accusation, qui, certes, ne devaient pas être dédignés en raison du nombre.

On a dit et répété souvent: Canadiens-français, reconnaissez-vous, *ne faites toujours qu'un,* car lorsque la population qui grandit près de vous, qui vous coudoie pour ainsi dire, l'emportera sur vous par le nombre, comme déjà elle l'emporte par d'autres avantages, ce[illegible] de vous si vous *ne profitez à son exemple.* Et sur vous, sur vous seul retombera l'accusation de votre malheur certain, si vous n'agissez pas en conséquence de cette vérité. On a accusé d'un peu d'exagération ceux qui parlaient ainsi, mais chaque jour on reconnait bien la justesse du conseil. L'article "Membres Anglais" peut bien en fournir une preuve en miniature.

Mais nous aimons à croire qu'on va être juste envers nous dans ce cas-ci:— nous ne voulons pas être exigeant dans notre demande, mais nous demandons qu'on augmente un peu nos avantages qui d'ailleurs nous sont dûs. Tout le monde en retirera des fruits, et le nombre des membres *canadiens* augmentera sans doute. D'ailleurs, nous ne serons pas à la peine de les blâmer de ne pas le faire, car ils en seront assez punis en ne le faisant pas.

Quoiqu'en dise "Membres Anglais" nous avons l'espoir que l'on obtempérera à notre demande;—d'ailleurs nous agirons en conséquence. (*Communiqué.*)

To the editor of l'*Ere Nouvelle.*

Three Rivers 4 march 1854.

Mr. Editor,

When individuals leave the sanctity of private life, and force themselves forward as qualified to regulate and conduct the interests of a community, they expose themselves to public scrutiny, and should they prove unequal to the task, come under the lash of a discerning public. Among the many marks that should characterize the conduct of such persons, none should be more prominent than that of a dignified bearing towards their co-citizens, proceeding from a true sense of their position. It is at the total absence of self-respect on the part of some of our Councillors, which urge us to place before the public the following picture, of which we were the painful spectators. These persons as citizens are yet entitled to our respect, as public men we shall ever treat them with contempt and hold them in derision.

A few evenings past the festivities of a wedding party took place in the Town-Hall under the patronage we suppose,—as the Town-Hall was not erected for such purposes,—of some of our City-Fathers. Reports were rife about town during the evening, that the Council were unable on account of the noise, to proceed to business and orders had been given for the ejectment of the wedding-party, but two members of the Council, belonging to the party had intervened and prevented its enforcement. Excited by curiosity and doubting the truth of the rumour, we repaired to the place and on ascending the stairs to the Hall, were confounded at the scene which was presented before us. In one corner of the building a group of persons were yelling hideously and tearing one another, one of the City Fathers playing the part of peace-maker to no advantage. In another was a fiddler mounted on a platform discoursing anything but sweet music to an apparently highly delighted *reel-à-huit* party composed of the following personages:

Gentlemen:—A City Father, who has a decided passion for such dancing, the bell ringer of one of our Churches and two day-laborers.

Ladies:—Three servant-girls, the remaining one we did not recognise.

We were not permitted long to gaze on this *interesting* exhibition, either from the increase of the row, or perchance shame for once took possession of the principal actor, for he quickly extinguished the lights leaving his respected companions to find their way out as best they could. We are proud to state that none other of our anglo-saxon citizens were present at the time, but this Councillor and one or two of his satellites.

Let it not be supposed that this has been written to gratify any ill feeling we may entertain towards any individual. Nothing could be further from our motive. Moreover it must appear patent to every one that whoever could degrade himself in such a manner, either cannot distinguish between right and wrong, or will not, and any attempt thus to reach his feelings must be futile. No, our object is to bring the conduct of those men who are supposed to be the head and eyes of our community, before the public and unfold how they insult its intelligence, to arouse our citizens to a sense of their position, ere we be represented by a band of unfeeling, unthinking rowdies. We are well aware that the great majority of our respectable citizens take no part whatever in the municipal elections, being perfectly disgusted at the arrogance and presumption of parties, who, no better qualified for filling the position of Councillor than the judicial seat, force themselves forward and by resorting to every meanness succeed in effecting their election, imagining they are thus elevated to the honorable position the Council is intented to bestow, whereas they are only lowering its dignity to their standard and degrading it. There are and have been in the Council, members whose capacity and standing entitle them to our admiration, but who are and have been rendered powerless by coming in contact with such above described characters. We know well that the most worthy member the Council ever had, one to whom the interests of the Town are ever near at heart, left, disgusted with the individuals with whom he was obliged to sit and act, and pronounced some of them incapable of reasoning. The present is a critical moment for our town, fraught with some of our dearest interests. Judiciously employed it will land us in prosperity, neglected or overlooked it will plunge us in ruin and blast our every hope. One project is about to be presented before our Council for its support, for which we tremble. We call on our citizens to be on their guard, lest to the self-interest of some parties should be sacrificed the public good. At the next municipal election let requisitions to fit persons—of which we have numbers—be addressed calling on them to come forward as candidates and assuring them our support and we will soon have proper persons to represent us, and revenge this wanton insult to our intelligence.

Testator.

NOUVELLES et FAITS DIVERS.

Un fils d'Amerique.— Jusqu'ici, les vaudevilles et les journaux n'avaient exploité que l'oncle d'Amérique: comme sans doute, il commençait à s'user, voici une nouvelle variété de la même famille que nous révèle un journal parisien.

"La dame G...., femme d'un ouvrier plâtrier des environs de Paris, resta veuve en 1834 avec un petit garçon de douze ans. Elever un enfant est une tâche bien rude pour une femme qui n'a d'autres ressources que son travail. Néanmoins la jeune femme entreprit cette tâche et refusa de se marier par affection pour son cher petit Jean. Chacun dans le pays admirait la conduite de cette bonne mère; mais Jean était loin de jouir comme elle de l'estime générale, ce dont, au reste, il avati l'air de se soucier fort peu. C'était un méchant drôle, allant à l'école le moins possibe, toujours en querelle toujours batailant. Bref, chacun plaignait la pauvre femme d'avoir pour fils un si mauvais garçon, qui bien sûr, finirait mal. Mme G.... avait meilleure opinion de son enfant, qui, somme toute, n'avait pas de méchants instincts. Cependant, à force d'entendre dire que ce serait un mauvais sujet, elle se crut aveuglée par l'amour maternel et finit par craindre pour l'avenir.

"Quand Jean eut fait sa première communion, il fallut songer à le mettre en apprentissage; mais personne ne voulut de lui dans le pays, tant sa réputation était détestable, si bien que sa mère était fort embarrassée, lorsqu'un charpentier du village entra chez elle avec un étranger et lui dit: "Voisine, voici une excellente affaire pour vous; je vous amène un vieux camarade qui est charpentier à bord d'un vaisseaux de commerce en partance pour le Brésil. Il veut bien se charger de votre gaillard, et je vous réponds qu'il le fera marcher droit." La pauvre mère sentit son cœur se serrer à l'idée de se séparer de son enfant; mais elle crut ne pas devoir balancer, de sorte que, le lendemain, après les formalités nécessaires, Jean parti avec l'étranger.

"Au moment du départ, comme sa mère l'embrassait en pleurant et le suppliait de bien travailler afin de pouvoir rester honnête homme: "N'ate pas peur lui dit-il, bonne mère, je t'assure que je travaillerai, et quand j'aurai gagné beaucoup d'argent, je reviendrai auprès de toi pour ne plus te quitter." Mme G.... avait été obligée de refouler au fond de son cœur le chagrin qu'elle éprouvait de cette séparation, car allant en journée comme couturière, elle avait besoin de tout le monde et tout le monde était d'accord sur ce point, que Jean était un vaurien, et que sa mère devait se trouver bien heureuse de ne plus l'avoir; pourtant la pauvre femme était bien triste.

"Les années s'étaient écoulées, et sauf quatre lettres reçues dans les deux premières, elle n'avait plus eu de nouvelles de Jean, et elle pensait que sans doute, il avait peri dans quelque naufrage. Mardi dernier, à neuf heures du soir, une voiture arrêta à sa porte. Un grand monsieur, fort bien mis, portant moustache et favoris noirs, entre sans frapper, se présente devant l'ouvrière et la contemple un instant en silence, puis la pauvre femme ne sait que penser de cette scène muette. Il la prend tout-à-coup dans ses bras et la couvre de baisers en s'écriant: "Comment, bonne mère, tu ne me reconnais pas, tu ne reconnais pas ton petit Jean! Je t'ai promis de revenir quand j'aurais gagné beaucoup d'argent; eh bien! me voila, je suis établi à Baltimore, aux Etats-Unis: je viens te chercher et j'espère que nous ne nous quitterons plus."

"Il est impossible de décrire la joie, le délire de la pauvre femme, revoyant après seize ans d'absence, son fils qu'elle croyait mort; quand à M. Jean, pendant que sa mère fait ses apprêts de départ, il recueille de tous les côtés les félicitations de ceux qui lui ont prédit jadis qu'il ne ferait qu'un vaurien."

Congres americain.—Le bill introduit dans le Sénat pour organiser les Territoires de Nébraska et de Kansas, a été adopté le 4 à une division de 37 contre 14. Les dispositions de cette loi qui laisse à la Législature locale à décider si l'esclavage sera introduit ou non dans le nouvelle Etat, ont été le sujet de vives récriminations de la part des abolitionnistes du nord.

Dans l'Etat de New-York, des assemblées nombreuses ont été tenues et y ont adopté les résolutions les plus énergiques. A part la crainte de répandre une institution détestée, on s'appuyait encore, pour répousser le bill de Nébraska, sur le compromis adopté conjointement par le Nord et le Sud, lors de l'admission du Missouri au nombre des Etats de l'Union.

Ce compromis pourvoit à ce que l'esclavage, dans aucun cas, ne s'étendra au-de'à du 36o 30.

Cependant, après des débats prolongés, le bill a été adopté tel qu'originairement proposé. La *Tribune* de New-York trouve que c'est une abomination tandis que le *Washington Sentinel* félicite le Sénat et regarde la décision qu'il vient de prendre comme un nouveau gage qui consolide pour toujours l'intégrité de l'Union.—*Pays.*

Le collège de St.-Hyacinthe.—Le collége de Saint-Hyacinthe, M. le rédacteur, est un *P* grec avec saillies et pavillons. Chaque façade a deux cents pieds. Le tout est surmonté d'une coupole dont le point le plus élevé a cent trente-deux pieds au-dessus du sol, et de quatre autres clochers qui couronnent les saillies. Le bâtiment est à trois étages avec rez-de-chaussées et mansardes. Il y a vingt salons avec chambres à coucher, treize classes, un cabinet de physique, un laboratoire, une bibliothèque, deux parloirs, quatre salles de réception, deux réfectoires, une cuisine, une salle d'étude, une chapelle avec trois sacristies, trois dortoirs, deux infirmeries et chambres de bains.

"La maison sera chauffée par onze fournaises d'après le système de Pagnolo, et éclairée par le gaz fabriqué dans la maison. L'eau sera conduite dans les différentes parties de la maion d'un réservoir placé dans les mansardes. Lors de la bénédiction, les messieurs de Saint-Hyacinthe avaient déjà dépensé la jolie somme de £17,000."—*Minerve.*

Un orignal énorme.—M. Ephraïm Washburn, qui prépare du bois sur la rivière Seboois, Maine, suivit la trace d'un orignal jusqu'à la soirée, le 25 ult., puis il retourna au camp. Le lendemain matin, il parti de nouveau à la poursuite de l'animal et le rejoignit vers dix heures; après lui avoir donné la chasse pendant deux heures, il parvint à le tuer. Il pesait, après avoir été écorché, 700 livres.

Longévité.—Il vient de mourir à Moscou un Russe du nom de Sosnovski, à l'âge de 122 ans et 2 mois. Il était né dans l'été de 1731. A l'âge de 57 ans, il entra dans l'armée comme sous-officier dans les gardes; il prit part à la seconde guerre avec la Turquie, et était présent à la prise d'Otchakoff. En 1812, il entra dans la milice de Moscou, et il fut présent, à l'âge de 80 ans, à la bataille de Borodino.

Moutons monstres.—Trois moutons monstres du Haut-Canada sont maintenant en exhibition à Buffalo; leurs noms sont Washington, Napoléon, et Lord Elgin! Washington pèse 375 lbs., Napoléon 325 lbs., et Lord Elgin 325 lbs.

Nous lisons dans le *Pilot*, de Montréal:

"Le *Globe*, de Londres annonce que durant la saison prochaine, le Canada aura trois lignes de steamers océaniques, voyageant entre Montreal et Québec et les ports de la Grande-Bretagne. 1o. La compagnie de navigation à vapeur, déjà établie; 2o. MM. Edmonstone, Allen et Cie., armateurs anglais, vont établir une ligne de steamers à hélice de première classe entre Glasgow, Liverpool et Québec; ces navires seront de 2,000 ton. et de la force de 400 chevaux chacun; 3o. La compagnie de navigation à vapeur du Canada doit établir deux steamers de 1,700 à 2000 ton. chacun sur la même route. Le fonds de cette compagnie est déjà souscrit. Ces deux dernières compagnies auront des lignes independantes, et ne recevront aucune subvention du gouvernement."

— Il résulte d'une statisque de la population de Rome pour l'année 1853 que vient de publier le vicariat général qu'il y avait dans les 54 paroisses de la ville, en 1853, 31 évêques, 1,288 prêtres, 2, 185 moines et religieux, 1,788 religieuses, 424 séminaristes, 488 non catholiques, sans compter les juifs, sur une population totale de 177,014. En 1851, la population était de 172,320 âmes; en 1852, de 175,838.

Lecture.— Mr. Kellogg, as will be seen by the advertisement in our columns, is now amongst us. The *Eastern Advocate* in noticing his recent visit to Granby says: "He is evidently an energetic, strong-minded man. What he says is the spontaneous effusions of a noble heart, deeply impressed with a sense of the terrible evils of Intemperance. He seems to be a perfect master of the subject on which he seeks to enlighten the public mind."

Unfortunately, his services are but too much needed in Three Rivers, for not within the memory of the *oldest inhabitant*, have drinking usages been more prevalent. Though a cold-water man we cordially wish him a *bumper* house. The unforeseen expense of rent for the lecture room, obliges the committee here to make a slight charge for admission.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DE L'*ARABIA.*

Boston, 17 mars.

L'*Arabia* est arrivé à 3 heures.

L'expédition américaine a laissé Shangae le 24 décembre pour le Japon.

Lord Ellenborough en proposant en parlement les rapports sur la milice, a insisté fortement que les troupes auraient dû être envoyées sur la Baltique au lieu de les expédier en Turquie.

Le duc de Newcastle a dit que l'Angleterre a des vaisseaux et des troupes en abondance pour la Baltique et pour la Turquie

Le comte Winchelsea a recommandé l'établissement d'un Empire grec indépendant, à Constantinople.

Les derniers avis reçus d'Espagne rapportent qu'il y a dans ce pays une insurrection sur une haute échelle.

L'escadre du comodore Perry suivia de près l'expédition russe.

Le *Moniteur* publie un décret par lequel Napoléon ordonne aux officiers de la marine française d'agir avec les anglais comme s'ils étaient de la même nation.

France.—Napoléon a ouvert la session législative de 1854, jeudi le 2. Il dit:—"La France a été aussi loin que l'honneur le permettait pour éviter la collision, mais elle doit maintenant tirer l'épée

"La France a aussi le même intérêt que l'Angleterre à repousser la suprématie russe et à l'empêcher de s'étendre indéfiniment sur Constantinople, car avoir la suprématie sur Constantinople, c'est l'avoir dans la Méditerranée.

Protéger celle-ci aurait dû être dans tous les temps la politique de tout gouvernement national en France, et je ne m'en écarterai pas."

Prusse.—La Russie demande que la Prusse et la Suède ferment aumoins leurs ports les plus voisins de la Russie aux vaisseaux français et anglais.

Espagne.—L'insurrection dans Saragosse était formidable.

Les insurgés, pendant un temps considérable, eu à leur pouvoir la forteresse de Aljafirma et autres places fortifiées mais furent subséquemment battus.

Madrid et toute la province sont dans un état de siége.

New-York, 17 mars.

Fleur Ouest et Etat lourde à la baisse annoncée hier; demande modérée $7; offerte librement pour Etat pour arriver en avril. Canada paisible $7 37c; ventes Canal Ouest 3,400 brls $7 25c à $7 44c, commuue à belle Etat, $7 29c à $7 50c mêlée à belle Michigan et commune à bonne Ohio.

Blé sans changement nonveau; demande limitée, les vendeurs et les acheteurs différant de prix; ventes 2500 mts blanc Sud à des couditions particulières.

Maïs plus ferme et demande active; ventes 74,000 mts. 78c ¼ mêlée Sud, 79c à 79c ¼ blanc Sud, 81 jaune Sud, 79c à 80c jaune Jersey.

Porc plus ferme, bonne demande $15 50c, mess, $13 6 $13 25c prime.

Ventes par le Sherif.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

Louis Léandre Bélant, de la ville de Newark, Etats-Unis, contre Henri Lor, Ecr. de la ville des Trois-Rivières. Une terre située en la paroisse de St.-Maurice, rang Ste.-Marguerite. Vente à la porte de l'église de la paroisse de St.-Maurice, le 23 mai prochain, à 11 heures du matin. Bref rapportable le 1er de juin prochain.

B. C. A. Gugy, Ecr., contre Ed. Glackemeyer, Ecr., Notaire, du District de Québec. Une terre située en la paroisse de Ste.-Ursule, concession de Waterloo, Fief Grandpré. Vente à la porte de l'église de la paroisse de Ste.-Ursule, le 23 mai prochain, à 10 heures du matin. Bref retournable le 26 mai prochain.

The following Paragraph respecting Holloway's Newspaper Museum, appeared in the *Morning Herald*, of this City, on the 23rd of January, 1854:

AMONGST THE WONDERS OF THE DAY.— We have visited with considerable gratification the "repertoire" of foreign newspapers of all nations at *Holloway's Pill and Ointment Establishment*, 244, *Strand*, which present an immense amount of information on all subjects, political, mercantile, statistical and philosophical, from at least 2,000 foreign papers received in this Establishment in the course of each week. This immense collection of journals affords in the great city advantages to the enterprisig capitalists, and commercial world generally a source of intelligence most invaluab e and never before attained The estabtishment is visited by the nobility, members of parliament, contributors of the press, mercantile men, and also by an immense number of distinguished foreigners of all nations. It is managed by several clerks, who classify and file the papers in portfolios, which they exhibit gratuitously to respectable visitors applying for information.— "*Morning Herald*," *London, January* 2 , 1854.

Décès.

En cette ville le 21 mars, à l'âge de 35 ans, Dame Elizabeth Henriette Dumoulin, épouse de feu Henry Benjamin Hughes, Ecr. Elle laisse pour deplorer sa perte six enfans en bas âge. Ses funérailles auront lieu demain à huit heures et demi.

A St Michel d'Yamaska, le 13 courant après quatre mois et demi de maladie à l'âge de 18 ans. 6 mois et 13 jours, Dlle Marie-Rose-Hada, troisième fille de F. X. Rivard, écr. Notaire de lieu.

A Saint-Stanislas, le 11 mars courant, à la demeure de son gendre, le major P. J. Trépanier, à l'âge avencé de 86 ans et 10 mois, dame Marie-Thérese-Véronique Turcot, épouse de feu Joseph Le Blanc, écr. de la paroisse de Champlain.

LECTURE.

MR. KELLOGG will deliver a lecture on TEMPERANCE TO-MORROW evening the 23rd Inst. in the room of the Y. M. I. Association. Doors open at 7 o'Clock. Tickets 7½d., to be had at F. Stobbs' or

R. LANIGAN'S.

Three Rivers, 22th March 1854.

BILLS PRIVES.

AVIS est par les présentes donné à toutes personnes qui ont l'intention de s'adresser à l'Assemblée Législative pour obtenir des BILLS PRIVES ET LOCAUX, soit accordant des privilèges exclusifs ou des pouvoirs de corporation pour des fins de commerce ou autres entreprises de profit, soit pour régler des arpentages ou des limites,—soit pour faire quelque chose dont l'opération affecterait les droits ou la propriété d'autres parties—qu'elles sont tenues par les 62e, 63e et 64e régles (qui sont publées au long dans la *Gazette du Canada*) d'en donner avis pendant *deux mois* dans un papier-nouvelle publié en langue anglaise et dans un papier-nouvelle publié en langue française dans le district intéressé; et s'il n'y a pas de papier-nouvelle publié dans ce distrct, alors dans un papier-nouvelle publié dans un district adjacent, et dans la *Gazette du Canada*. Les premieres et dernières insertions de ces avis devront être transmises au Bureau des Bills Privés, à Québec.

Attesté.

W. B. LINDSAY.
A. L.

Québec, 1 mars 1853.

☞ Les papiers-nouvelles suivants voudront bien reproduire cet avis jusqu'au premier jour de la prochaine session:

Journal de Québec,
Gazette des Trois-Rivières,
Minerve.

NOTICE.

NOTICE is hereby given that an application will be made at the next session of the Législature for an Act of Incorporation or Charter for a Railway from Sorel to Drummondville, with power to extend the same to the Grand Trunk or Quebec and Richmond line of Rail Road.

By order of a General Committee.

JOHN GEORGE CREBASSA,
Secretary.

Sorel, 3d March 1854.—12i.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la Législature à sa prochaine Session pour un Acte d'Incorporation ou Charte pour un Chemin de Fer de Sorel à Drummondville, avec pouvoir de le continuer au Grand Tronc ou ligne de Chemin de Fer de Québec et Richmond.

Par ordre d'un Comité Général.

JOHN GEORGE CREBASSA,
Secrétaire.

Sorel, 3 mars 1854.—12i.

A Vendre.

UN FOURNEAU A CHAUD, situé à l'extrémité Est de la Rue des Fourneaux, avec en outre un terrain assez spacieux.

Pour les conditions, s'adresser à

J. N. BUREAU.

Trois-Rivières, 15 Mars 1854.

Marchés des 3-Rivieres et de Montreal.

PRIX DES DENRÉES.

MARDI, 21 Mars 1854.

	3 RIVIERES.		MONTREAL.	
	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
FARINES:				
Farine par quintal,..	22 6	25 0	22 0	23 0
Do d'Avoine do..	15 0	15 6	12 6	15 0
Do Blé d'Inde....	18 0	20 0	17 0	18 0
GRAINS:				
Blé par minot,.....	9 0	9 6	8 0	9 0
Avoine do.....	2 6	2 9	3 0	3 3
Orge do.....	4 0	4 6	3 9	4 0
Pois do,.....	6 6	7 0	6 0	7 0
Sarrasin do.....	3 6	4 0	3 6	4 0
Seigle do.....	0 0	0 0	4 0	5 0
Graine de Lin do.....	0 0	0 0	5 6	5 10
VOLAILLES ET GIBIERS:				
Dindes (vieux) par cou.	10 0	15 0	12 0	15 0
Dindes (jeune) do.	7 6	10 0	10 0	11 6
Oies do.	2 9	3 4	4 0	7 0
Canards do.	2 0	2 3	2 6	3 4
Poules do.	0 0	0 0	2 0	2 6
Poulets do.	2 6	3 0	2 0	3 4
Perdrix do.	1 8	2 0	2 6	3 0
VIANDES:				
Bœuf par livre,.....	0 3	0 5	0 3	0 7
Mouton par quartier,..	3 0	4 0	10 0	5 0
Agneau do.	1 8	4 0	2 6	4 0
Veau do.	2 6	5 0	2 6	10 0
Lard par livre.....	0 6	0 7	0 4	0 6½
Bœuf par 100 livres,	16 8	20 0	20 0	32 6
Lard frais do.....	37 6	43 8	35 0	42 6
Morue fraiche.....	0 0	0 0	0 5	0 6
PRODUITS DE LA LAITERIE:				
Beurre frais par livre,	1 0	1 3	1 2	1 6
Do salé do..	0 8	0 9	0 9	0 10
Fromage do..	0 9	0 10	0 6	0 9
Sucre d'érable par liv.	0 4	0 5	0 4	0 5
Miel do.	0 0	0 0	0 7	0 0
LEGUMES:				
Fèves du Cana. min.	0 0	0 0	9 0	10 0
Patates do.	4 0	4 6	4 0	4 6
Navets do.	1 0	1 3	1 6	2 0
Oignons do.	8 0	10 0	3 6	4 0
DIVERS:				
Saindoux par livre,..	0 8	0 9	0 8	0 9
Œufs par douzaine,	1 0	1 2	1 3	1 6
Foin par cent bottes,	50 0	55 0	65 0	70 0
Paille.....	17 6	18 0	35 0	40 0
Bois, Erable.....	14 0	15 0		
" Epinette.....	7 0	7 6		
" Franc mêlé....	8 0	9 0		

ON A BESOIN.

DE 2 bons Commis sachant l'Anglais et le Français. Nul a besoin de se présenter sans la capacité requise.

S'adresser à

O. CHENEVERT.

Trois Rivières, 22 Mars 1854.

TO PARENTS AND GUARDIANS.

ON the first of May next the THREE RIVERS ACADEMY will be removed to the spacious and airy premises now leased by the "Young Mens' Improvement Association."

GEORGE LANIGAN,
Principal.

Three Rivers, 22nd March 1854.

AVIS.

LE soussigné ne se rendra responsable d'aucune dette contractée par Julie Marcoux son épouse qui l'a laissé.

HOSPICE DEVEAU.

Trois-Rivières 15 mars 1854.—11i.

A VENDRE.

L'ISLE ST.-JOSEPH avec MAISON et GRANGE sur le St.-Maurice, près du pont St. Maurice, contenant environ 90 arpents avantageusement situé pour les commerçants de bois et manufacturiers.

Pour les conditions, s'adresser à

HOSPICE DEVEAU.

Trois-Rivières, 15 Mars 1854.-1m.

MAISON
Britannique et Americaine.

Ci-devant Keenan, Quai Molson,
TROIS-RIVIÈRES.

LES soussignés ayant loués l'Etablissement ci-dessus, informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir et accommoder des voyageurs et autres, aux conditions les plus raisonnables. Il feront leur possible, par une attention assidue, pour mériter une partie du patronage public.

LA TABLE:

Leur table sera toujours fournie avec variété, du meilleur que produisent les marchés.

LA BARRE:

Les Vins et autres Liqueurs de leur Barre seront de la meilleur qualité.

FARMER & FOGG.

Trois-Rivières, 1 mars 1854.

☞ Le *Journal de Québec*, le *Chronicle*; le *Montreal Herald* et le *Pays*, voudront bien insérer cette annonce pendant deux semaines.—Et expédier leur journal comme abonné à

F. ET F.

BRITISH & AMERICAN HOUSE.

Late Keenan's, Molson's Wharf,
THREE RIVERS.

THE undersigned having leased the above premises, most respectfully inform their friends and the public in general that they are now fully prepared to accommodate travellers on the most reasonable terms; and they will always endeavour by most courteous attention, to merit a portion of the patronage of the travelling public.

THE TABLE:

Their Tables will always be furnished with a variety and the best the market can afford.

THE BAR:

The Bar is supplied with Wines and Liquors of the best brands.

FARMER & FOGG.

Three Rivers, 1st. March 1854.

☞ The *Quebec Cironicle, Journal de Québec, Montreal Herald* and *Pays*, will please copy this advertisement for 2 weeks, and forward their paper as subscriber.

F. & F.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES, AU BUREAU DE POSTE,

DES TROIS-RIVIERES.

DEPUIS le 1er. Février, jusqu'au 1er. de Mars 1854. Les personnes qui viennent reclamer une de ces lettres doivent spécifier qu'elles reclament une lettre qui a été annoncée.

B.	
Bellemare Delle Dimitette	Bélanger Fréderic.
Beaupré Noel	Barrett G. R.
Blais Thomas.	Belanger Dlle. Luce.
C.	
Clancy James.	Campbell Sarah.
D.	
Derouin Joseph.	Donnelly John.
Doucette Peter.	Dargie Édouard.
Derancour Etienne.	Dubois François.
Dupon Lucia.	
G.	
Girare J. Bte.	Gamble James.
Guernot Olivier.	Gagné Cloude.
Grand Maison Jean.	Gosselin A.
L.	
Lemay Joseph.	Laurent Louis.
Lafond André.	Lachance François.
M.	
Marmaud Prudent (2)	Misselin Benjamin.
Montore Gassett.	Morgan Miss Lliz.
Marchains Hercule.	Marcotte Léandre.
McKay James.	McPhee John.
McLauthlin Mr.	
P.	
Panneton Zéphirin.	
R	
Russell John.	Robitaille R.
S.	
Soupras A. M.	Savait Gabriel dit Beaudoin
T.	
Tousignan Joseph dit Blais	Tescier Xavier.

Trois-Rivières, 1 Mars 1854.

EQUITABLE
Fire Insurance Company of London.

Capital £500,000 Sterling.

THE undersigned has been appointed successor to L. J. McNair, Esq., in the agency of the above Company, and is prepared to INSURE PROPERTY of all descriptions against Loss or Damage by FIRE, on advantageous terms.

G. B. HOULISTON.

Three Rivers, 8th March 1854.

THREE RIVERS GAS COMPANY.

NOTICE is hereby given that a call of TEN PER CENT on each share, being ten shillings per share of five pounds, of the Stock of the Three Rivers Gas Company having been resolved on by the Trustees of the said Company the said instalment is hereby required to be paid on or before the fifteenth day of February next, to the undersigned.

WM. McDOUGALL,
Sect. Trea. T. R. G. C.

Three Rivers, 25th january 1854.

Notice.

PERSONS desirous of taking STOCK in the Three Rivers Gas Company are hereby informed that the Books of the said Company are still open for that purposa at the office of the undersigned.

WM. McDOUGALL,
Sect. Trés.

25th january 1854.

BUTTER. BUTTER!

FOR SALE,

250 KEGS of SALT BUTTER, of a superior quality, and at the very lowest market prices.

JOHN McDOUGALL.

Three Rivers, 1st. March 1854.

BEURRE. BEURRE.

A VENDRE,

250 TINETTES de BEURRE SALÉ, d'une qualité supérieure, et au plus bas prix du marché.

JOHN McDOUGALL.

Trois Rivières, 1 mars 1854.

COMPAGNIE DE GAZ DES TROIS-RIVIÈRES.

AVIS est par le présent donné que les Directeurs de la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières ont résolu de faire une demande de DIX POUR CENT ou dix schelins par action de cinq louis du Fonds de la Compagnie, et les actionnaires sont requis de payer le dit versement le ou avant le quinze Février prochain, au soussigné.

WM. McDOUGALL,
Sec. Trés. C. de G. des T. R.

Trois-Rivières, 25 janvier 1854.

AVIS.

TOUTES personnes désirant prendre des parts dans la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières, sont informées que les Livres de la dite Compagnie sont toujours ouverts au Bureau du soussigné.

WM. McDOUGALL,
Sect. Trés.

25 janvier 1854.

Fresh Fruit for Sale.

400 BOXES fresh RAISINS in boxes, half boxes and quarter boxes.
20 Boxes LEMONS & ORANGES.

JOHN McDOUGALL.

21st December 1853.

FRUIT! FRUIT!

A VENDRE.

400 BOITES de Raisins frais, en boites, demie Boites et quarts de Boites.
20 Boites de CITRONS et d'ORANGES.

JOHN McDOUGALL.

21 Decembre 1853.

Wm. McDOUGALL,
ADVOCATE.

OFFICE, corner of Notre Dame and Alexander Streets, in the new house of H. Lor, Esqr.

Three Rivers, 25th january 1854.

HOTEL
TO LET AT PORT ST.-FRANCIS.

THAT well known HOUSE, contiguous to the Wharf, occupied for many years past as an Hotel, with extensive Coach houses, Stabling &c.

ALSO

A large dwelling house in the same vicinity.

For particulars, apply to the undersigned,

JOHN C. SIMMONS,

Port St.-Francis, 8th february 1854.

HOTEL
A LOUER AU PORT ST.-FRANCOIS.

CETTE MAISON bien connue attenante au Quai, occupée durant plusieurs années comme Hôtel avec de vastes remises, écuries, &c.

AUSSI

Une autre grande maison au même endroit.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné.

JOHN C. SIMMONS.

Port St.-François, 8 février 1854.

EDUCATION.

REMOVAL.

THE undersigned begs to inform the Parents and Guardians of pupils under his charge, and the public generally, that, on the 1st. May next, he purposes removing his French and English School from Notre Dame street to those large and commodious Rooms presently occupied by the Mechanic's Institute — Lamontagne's Buildings.

G. W. LAWLER.

Three Rivers, 22nd. Feby. 1854.

☞ P. S.—Vacancies for a limited number of Scholars.

A'TTENTION.

11 JANVIER 1854.

O. CHENEVERT.

RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

COMMMENCERA à vendre son fonds de magasin, consistant en:—Marchandises Seches, Epiceries et Ferronneries, au prix coutant.

PAS DE SECOND PRIX.

M. Chenevert prend cette détermination afin de lui permettre d'aggrandir son magasin pour le premier de Mai prochain.

Trois-Rivières, 4 Janvier 1854.

SOUVENEZ-VOUS
DE LA
BOULE D'OR.

Si vous voulez acheter une bonne
Montre ou Horloge,
A BON MARCHÉ.

JOHN WHITEFORD, Fils.

Trois-Rivières, 18 janvier 1854.

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE
Britannique Americaine.

DE MONTRÉAL.

BUREAU, NO. 103, RUE NOTRE-DAME.

OFFICIERS:

HENRY T. STRONG, Écr., Président.
J. H. PHILLIPS, Ecr., Secrétaire et Directeur.

DIRECTEURS:

A. A. DORION, Ecr.	J. G. BIBEAU, Ecr., M. D.
H. T. STRONG, Ecr.,	J. DOUTRE, Ecr.
A. McDONALD, Ecr.	W. HENDERSON, Ecr.
J. H. PHILLIPS, Ecr.	G. BROWNE, Achitect.

CETTE INSTITUTION est purement de Bienfaisance, organisée dans le but de pourvoir efficacement au soulagement pécuniaire des membres qui peuvent devenir incapables de travailler par maladie ou accident—composée de Marchands, Mécaniciens, Agriculteurs, Ouvriers et autres, associés dans un but de protection mutuelle. Elle est établie sur le plan mutuel purement, chaque membre ayant droit de voter aux élections et de participer dans les bénéfices. Les taux de paiemens annuels sont les mêmes que ceux adoptés par les institutions semblables en Angleterre, et l'expérience a demontré qu'ils assurent la stabilité et la perpétuité à toute institution qui les adopte.

La table suivante montre le montant de bénéfice payé à chaque membre au dessous de 50 ans:—

PAIEMENT ANNUEL assurant durant la maladie, ou durant une Incapacité de Travail, les sommes suivantes chaque semaine:

Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.
£. s. d.	£. s. d.	£. s. d.	£. s. d.	£. s. d.
0 10 0	0 15 0	1 0 0	1 10 0	2 0 0
Paiement annuel.	Paiement annuel.	Paiement annuel.	Paiement annuel.	Paiement annuel.
£. s. d.	£. s. d.	£. s. d.	£. s. d.	£. s. d.
0 15 0	1 2 6	1 10 0	2 5 0	3 0 0

En sus des taux ci-dessus, un droit d'admission de dix chelins sera perçu la première année, à être payé en faisant applicatian d'admission. Les personnes âgées de plus de 50 ans seront chargées 25 pour cent extra. Les femmes sont admises comme les hommes. Un Bénéfice Funéraire de £10 sera accordé par la la Société, en payant cinq chelins par année.

Etant la seule institution de cette sorte dans la Province, le directeur attire particulièrement l'attention du Public sur elle, croyant que ses principes ne demandent qu'à être compris pour être généralement adoptés.

Le public est respectueusement invité à se rendre au Bureau, de O. Brunelle, aux Trois-Rivières prendre une copie du *Moniteur Mensuel* (gratuitement), journal grand et élégant, publié par la Société, contenant le Prospectus, la Constitution et les Réglemens et toutes informations relatives à la Société Bienveillante Britannique Américaine.

ONÉZIME BRUNELLE,
Agent pour Trois-Rivières et la Campagne.
Rue Des Forges, vis à vis de l'Hôtel de ville.

Trois-Rivières, 25 janvier 1854.

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that an application will be made to the Legislature at its next Session to obtain an Act to incorporate the town of Three Rivers.

Three Rivers, 9th Dec. 1853.

AVIS.

AVIS est donné par les présentes qu'une demande sera faite au Parlement de cette province, à sa prochaine Session, pour un Acte d'Incorporation, aux fins d'incorporer comme cité la ville des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 9 Déc. 1853.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

A vendre en la paroisse St.-Jean, comté de St.-Maurice, dans le rang de St.-Jean, deux superbes TERRES tres bien situées pour le commerce, étant à la fourche de quatre chemins, maintenant occupées par Etienne Rivard dit Gesson.

S'adresser à

EDOUARD HUOT,
Forges St.-Maurice,
ou à ce Bureau.

Trois-Rivières, 15 févr. 1854.

NOTICE TO FARMERS.

FOR SALE, in the Parish of St. John, County of St. Maurice, in the St. John Range, 2 splendid FARMS, three arpents each in breadth by twenty arpents in depth, well situated for business, being a four corner site, occupied at present by Mr. Etienne Rivard dit Gesson.

Apply to

EDWARD HUOT,
St. Maurice Forges,
Or at this Office.

Three Rivers, 15th febr. 1854.—jc-

ON A BESOIN.

AU Bureau du Télégraphe, rue du Bord-de-l'Eau, d'un jeune homme actif.

W. H. CRAN.
Ménager.

Trois-Rivières 15 Mars 1854.

On a besoin.

UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire, pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

Wm. McDOUGALL,
AVOCAT.

BUREAU, à l'encoignure des rues Notre-Dame et Alexandre, dans la maison neuve de Henri Lor, Ecr.

Trois-Rivieres, 25 janvier 18

MONARCH
Fire and Life Assurance Company of London.

ESTABLISHED 1836.

CAPITAL £300,000 STERLING. — SURPLUS FUND—£200,000, STERLING.

THE undersigned local Agent for the above named Assurance Company is prepared to accept FIRE and LIFE RISKS, at as moderate rates of premium as any other safe Company.

A. E. HART.

Three Rivers, 4th January, 1854.

Compagnie d'Assurance de Londres, contre le Feu et la Vie
MONARCH.

ÉTABLIE EN 1825.

CAPITAL—£300,000, STERLING. FONDS SURPLUS—£200,000 STERLING.

LE soussigné, Agent local, pour cette compagnie est prêt à accepter des risques contre le feu et la vie, à des taux de primiums aussi modérés que pourra le faire aucune autre compagnie.

A. E. HART.

Trois-Rivières, 4 Janvier 1854.

A VENDRE.

LE lot de Terre formant le coin et adjoignant l'Ecole des Freres en cette ville.

S'adresser a

S. B. HART.

Trois. Rivières, 1 Fevrier 1854.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé dans la rue Notre Dame de la contenance de trente pieds de front, en profondeur jusqu'à la rivière St.-Laurent. Avec une Maison, Hangard, Potasserie, Perlasserie, dessus construits avec tous les outils nécessaires à la confection de la Potasse et la Perlasse.

Toutes les bâtisses sont en très bon ordre.

Pour de plus amples informations s'adresser au soussigné.

JOHN U. RITTER.

Trois-Rivières, 25 mai 1853.

AVIS AVIS

AVIS est donné par les présentes, qu'une demande sera faite au Parlement de cette Province, à sa prochaine session, pour un acte d'incorporation aux fins de construire un chemin de fer à partir du Fleuve St.-Laurent près de l'embouchure de la Rivière St.-Maurice à aller aux *Grandes Piles*, ou près de cette dernière place sur la rivière St.-Maurice; et aux fins de construire un ou plusieurs bateaux à vapeur pour naviguer la dite Rivière St.-Maurice à partir du terminus nord du dit chemin de fer en remontant la dite rivière aussi haut qu'il sera praticable.

Trois-Rivières 9 novembre 1853.

Chemin de Fer de la Rive Nord.

AVIS est par le présent donné que John McDougall écr., un des Directeurs de *la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord*, résidant en la Ville des Trois-Rivières, est autorisé à recevoir le montant des versements requis sur les actions de la dite Compagnie possédées par des actionnaires demeurant dans le District des Trois-Rivières, et à en donner reçu.

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire et Trésorier.

Québec, 5 octobre 1853.

A VENDRE,

DES magnifiques JONCS d'Or pur, garantis. Prix de 10s. à 20s.

JOHN WHITEFORD.

Trois-Rivières, 7 Septembre 1853.

A Vendre.

UN magnifique TERRAIN de 57 pieds de front sur la rue Notre-Dame, et de 100 pieds de front sur la rue St.-Philippe, et sur lequel on peut facilement bâtir six maisons avec les dépendances.

Pour les conditions s'adresser à

J. N. BUREAU,

Trois Rivières, 1 fevrier, 1854.—jc.

REMEDE EN RENOMME.

ONGUENT D'HOLLOWAY.

UNE GUÉRISON ÉTONNANTE D'ULCÈRES SCOPHULES.

Copie d'une Lettre de J. Noble, Ecr., Maire de Boston, Lincolnshire

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur— Mde Sarah Dixon de la rue Liquorpond, Boston, a ce jour déposé devant moi, que pour nombre d'années, elle fut affligée sévèrement par des plaies scrofules et Ulcères aux bras, pieds, jambes, et autres parties du corps ; et quoique soignée par les premiers hommes de l'art médical et à grand prix d'argent, elle n'a optenu aucun changement, mais au contraire elle déperissait de jour en jour.

Une de mes amies me recommandant d'essayer votre Onguent, elle m'a procure un petit pot et une boite de vos Pillules, et avaut leurs fins, je senti des symtomes d'amélioration. En persévérant encore quelque temps, suivant les directions, et observant strictement vos règles de diet, etc., je fus parfaitement guérie et jouis aujourd'hui d'une bonne santé.

Je suis Monsieur,
Votre, etc.
(Signé) J. NOBLE

Août 12, 1852.

GUÉRISON PROMPTE ET EXTRAORDINAIRE D'UN ERYSIPEL A LA JAMBE, APRÈS LA FAILLITE DE TOUT TRAITEMENT MÉDICAL.

Copie d'une Lettre de Mde Elizabeth Yeates, de la Poste, Chemin Aldwick, près Bognor, Sussex, datée 12 janvier 1853.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur, — J'ai souffert pendant de longues années d'une attaque sévère d'Erysipel, qui m'a finalement tombé dans la jambe, malgré le meilleur traitement médical. Mes souffrances étaient grandes, et j'étais presqu'au désespoir, quand on m'a avisé d'avoir recours a votre Onguent et vos Pilules. Je l'ai fait sans hésiter, et je suis heureuse de dire que le résultat a été d'un heureux succès, car ma jambe est tout à fait guérie et je jouis d'une parfaite santé. J'aurai toujours la plus grande confiance dans vos médicines, telle, que je les ai déjà conseillées à plusieurs dans le voisinage, attaqués comme moi, qui en ont ressenti beaucoup de bien.

Je suis, cher Monsieur, votre, etc.
(Signé) ELIZABETH YEATES.

UN AFFREUX MAL DE PIED GUÉRI, ABANDONNÉ PAR LA FACULTÉ, ET LES HOPITAUX DE MALTE ET PORTSMOUTH,

[M. B. Dixon, Chimist, rue King, Norwich, adresse au Proffesseur Holloway, pour être publié, l'importante communication qui suit, savoir :]

Copie d'une lettre du Capitaine Smith, de Yarmouth, datée 19 janvier 1853.

A MONSIEUR DIXON.

CHER MONSIEUR, — Je vous adresse les détails d'une guérison produite par les médicines du Proffesseur Holloway : — M. John walton, ci-devant au service de Sa Majesté, dans la Flotte Anglaise à Malte, avait la cheville du pied bien ulcérée et ayant été dans l'Hopital à Malte pendant six mois, fut envyé à l'Hopital de Portsmouth comme invalide, où il demeura interne l'espace de quatre mois ; la comme à Malte, se refusant à l'imputation, il fut élargie comme incurable. De là il est venu à Yarmouth, se mit sous les soins d'un homme de l'art pendant trois mois ; mais son pied avait tellemeut empiré qu'il perdit tout espoir. C'est alors, par mon conseil, qu'il essaya l'Onguent et les Pillulles d'Holloway, qui, par une application constante, il eut une guérison complète, et les forces et la santé lui furent parfaitement rendues.

Je suis, cher Monsieur, votre, etc.
(Signé) JOHN SMITH.

Hotel Albert, Yarmouth.

GUÉRISON MERVEILLEUSE DU SEIN, DÉBILITÉ NERVEUSE ET UNE MAUVAISE SANTÉ EN GÉNÉRAL.

Copie d'une lettre de M. T. F. Ker, Chimiste, etc., Lower Moss-Lane, Manchester, dated 12 Fev. 1853.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur, — J'ai grand plaisir à vous donner les détails d'une guérison d'un sein malade, produite par le seut fait de l'usage de votre célèbre Onguent et Pilules. Mde Martha Bell de Pitt-street, en cett ville, fut longtemps souffrante de Débilité Nerveuse, maugre d'appetit et maugre de santé en général, occasionné par des Ulcères dans le Sein. Elle fit usage de tous les remèdes en renommés pour ces maladies, mais sans aucun résultat, même elle perdit toute foi et espoir de jamais pouvoir être guérie. Dans cette triste et pénible position du corps et de l'esprit, elle fut persuadée d'esssayer votre Onguent et vos Pilules, chose qu'elle fit immédiatement ; et dans bien peu de temps, l'effet produit fut étonnant. Son appetit revint, ses ulcères furent guéris, et les excitations de son système nerveux, disparues entièrement.

Je suis, cher Monsieur, votre, etc.
(Signé) T. FORSTER KER.

On doit faire usage conjointement de l'Onguent et des Pilules, dans la plupart des cas suivants :

Maux de Jambes,	Fistules,
Maux de Sein,	Lumbago,
Brûlures,	Hemorrhoïdes,
Oignons,	Rhumatismes,
Morsure de Moustiques et de Scorpions,	Maux de Gorge,
Coco Bay,	Maladies de Peau,
Chiego,	Scorbut,
Engelures,	Maux à la tête,
Gerçures aux Mains,	Tumeurs,
Corps aux Pieds (mous.)	Ulcères,
Cancers et jointures contractées et raidier,	Blessures,
Elephantiasis,	Yaws,
	Goutte,
	Gonflement des Glandes.

Se vendent par le propriétaire, 244, Strand, (près Temple Bar), à Londres; et par tous les vendeurs respectables de Médecines Patentées par tout le monde civilisé, en Pots et Boîtes de 1s. 3d., 3s 3d. et 5s. chacun. Il y a beaucoup à sauver en prenant celles desplus grandes dimensions.

Trois-Rivières, 4 janvier 1854.

A vendre chez M. John Houliston, Trois-Rivières.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature dans sa prochaine Session pour obtenir un acte d'incorporation pour établir un chemin de fer à partir de quelque point vis-à-vis la ville des Trois Rivières sur le fleuve St. Laurent, jusqu'au chemin de fer de Québec et Richmond.

Trois-Rivières 25 Janvier 1854.

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that an application vill be made to the Legislature at its next Session to obtain an act of incorporation to construct a Railway from some point opposite the town of Three Rivers on the river St. Lawrence, to join the Quebec and Richmond railroad.

Three Rivers, 25th January 1854.

WM. WHITEFORD,

Horloger et Bijoutier,

RUE DU PLATON.

AYANT commencé pour lui-même dans les branches ci-dessus dans la maison ci-devant occupée par son père, comme Horloger et Bijoutier, il sollicite tres respectueusement le patronage des citoyens et les habitans du district en général.

MONTRES:

Il tient constamment en main un assortiment très varié de Montres Lever et Lepine, en Or et en Argent

Des grosses Montres anglaises, expressément adoptées pour gens travaillant dans les chantiers.

HORLOGES:

Un assortiment complet d'Orloges Américaines, depuis trois piastres à quatre ; garanties un article supérieur.

DÉPARTEMENT DES DAMES:

JOILLERIE:—Epinglettes, Bagues, Joncs, Loquets, Bracelets. Croix d'Or et d'Argent, avec Cœurs, Crayons d'Or et d'Argent, Médailles. etc., etc., etc.

Trois-Rivières, 19 oct. 1853.

FONDERIE.

LE Soussigné a l'honneur d'informer le Public qu'il a ouvert un établissement dans la ligne ci-dessus dans la rue St.-Philipe entre les deux marchés. Il espère mériter l'encouragement du public par son attention et sa ponctualité.

Ouvrages en fonte, etc,. exécutés avec goût et promptitude, et aux prix les plus modérés.

Commandes reçues par M. Charles Louthood, marchand, rue du Platon.

PIERRE MAILLOUX.

Trois-Rivières, 9 Déc. 1852.

"LE SANG, C'EST LA VIE."

DISENT LES SAINTES ÉCRITURES.

DR. HALSEY'S

FOREST WINE.

Le Vin de Foret

DU DOCTEUR HALSEY.

LE mérite intrinsèque et les grands effets de cette boisson en ont fait une mélecine vraiment populaire. Elle est reconnue efficace pour la débilité, les affections nerveuses, la consomption, les maux de royons, de cœur, de poumons, et par dessus tout, toutes les maladies occasionnées par le mauvais sang et l'irregularité du système ; et les medecins les plus éminents en ont éprouvé l'usage et l'ont l'adoptée eux-mêmes.

LE DR. I. A. STANLY

Médecin célèbre, déclare dans une lettre écrite de Princeton, New-York, datée du 16 novembre 1849, que son expérience lui a jamais montré rien de comparable au vin et aux pilules de Forêt, et raconte en même temps plusieurs cas de débilité constitutionnelle et d'affections scrofuleuses, lesquelles ils guérissent dans un court espace de temps incroyable. Parmi les membres de la Faculté de New-York, témoins des plus grands résultats du vin de Forêt qui l'ont recommandé pour diverses maladies, apparaissent les noms des célèbres docteurs M. T. Goodman, S. I. Mott, L. Cheeseman, Chilton, William Brown, Marvin, J. M. Moreau et autres.

TEMOIGNAGE

de Johnson Burke, citoyen très-respectable de la place Waverly New-York.

M. LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme roi de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que n'avaient pu trois médecins peudant plusieurs annees. En 1845, je devins victime du mal de cœur et d'affections nerveuses qui s'accrurent jusqu'au temps où je pus me procurer votre vin et vos pilules de Forêt, quoique j'eusse dépensé des centaines de piastres pour des soins médicaux. Pendant les deux dernières années, j'a été obligé de rester à la maison presque toujours et d'abandonner en conséquence les les affaires. J'avais presque perdu tout espoir d'en revenir; mon mal étant de ceux où l'on dit que " la nature chancelle et la vie devient un fardeau." Ayant vu votre vin de Forêt annoncé dans les journaux, je résolus de l'essayer; et avant l'usage d'une troisième bouteille, je me trouvai tout autre, et fut en moins de deux semaines capable de reprendre le cours de mes affaires, étant guéri au bout de cinq bouteilles. Je vous donne la liberté de publier ce témoignage dans l'intérêt de ceux qui pourraient être affligés comme je l'ai été. Votre etc..

JOHNSON BURKE, Waverrly Place, N.-Y.

" Hempstead, 1er déc. 1847.

" DR. HALSEY.—Une bouteille de votre vin et de vos pilules de Forêt que je me suis procurés chez M. James Carr, votre agent ici, ont opéré des prodiges sur moi. J'étais dans un dépérissement depuis deux années, sous l'empire de ce que mes amis appelaient la consomption, et je désespérais de me guérir. Les médecins n'avaient pu opérer de mieux sur moi et, dans mon désespoir, j'eus recours comme bien d'autres à vos pilules qui déchargèrent mon estomac d'une quantité de phlegme et autres matières bilieuses. Je pris du vin trois fois par jour et dans pas plus de deux sémaines je devins parfaitement dien. Maintenant je suis plein de santé et je rends grâce à votre vin et vos pilules qui sont hautement appréciés dans ces environs.

Votre etc..
MARTIN CALDWELL.

Le certificat qui suit, vient de M. E. G. Mussey, de Cohoes, qui l'a donné de son propre mouvement:

"Ceci est pour certifier que j'ai fait dans ma famille usage du vin de Forêt du docteur Halsey, avec le plus entier succès. Ma femme était sérieurement affligée d'affections névralgiques, de royons, et de débilité générale. Elle a trouvé un prompt secours et a été guérie par l'usage du vin de Forêt.

" D'après ma propre connaissance de cette excellente médecine, je le recommande avec confiance à ceux qui pourraient être souffrants des mêmes maux. C'est la meilleure que je connaisse, et l'on peut s'y fier dans le traitement des maladies ci-dessus.

" E. G. MUSSEY."

Cohoes, 6 mars 1850.

AUTRE TEMOIGNAGE DE COHOES.

AU DR. G. W. HALSEY.—Monsieur, ma femme était l'automne dernier dans un état bien bas de débilité. Le médecin de ma famille lui conseilla de faire usage de votre vin de Forêt. Ce qu'elle fit, et à la fin d'une bouteille elle était en parfaite santé.

HENRY DONALDSON.

Cohoes, 13 avril 1850.

On pourrait citer des centaines d'individus qui ont donné des témoignages écrits des mérites du vin et des pilules du Dr. Halsey, lesquels peuvent être vus chez les principaux droguistes.

Voici les maladies pour lesquelles on recommande leur efficacité: Dyspepsie, constipation, maladie du foie, asthme, hémorrhoïdes, maux de tête, désordres bilieux, boutons, pustules, et mauvaises couleur de la peau, jaunisse, fièvre, érisypèle, maladies naturelles aux femmes, débilité languissante, sueurs nocturnes, désordres nerveux, et pour les santés généralement mauvaise et les constitutions affaiblies.

☞ Dépôt général pour le Vin de Forêt D'HASDEY, No 25, Spruce-street, New-York. Une piastre par bouteille, ou six pour cinq piastres. Vingt cinq cents la boite de pilules.

A vendre aux Trois-Rivières chez J. C. H. Craig, marchand, rue Notre-Dame et A. Larue.

Rivière-du-Loup, dist. des Trois-Rivières, Louis Baribeau.

13 juillet 1853.

SALLE D'ENCAN.

THEO. RICKABY,

ENCANTEUR et COURTIER,

Rue Notre-Dame.

LE soussigné à l'honneur d'informer les citoyens des Trois-Rivières et le public en général, qu'il a ouvert une Salle d'Encan dans la maison par lui habitée, rue Notre-Dame.

Il est maintenant préparé à recevoir tous les effets à vendre, qui lui seront consignés. Et ceux qui le favoriseront de leur patronage peuvent être certains que leurs intérêts seront bien ménagés.

THEO. RICKABY,
E. et C.

Trois-Rivières, 30 Nov. 1853.jc.

A VENDRE.

LE soussigné offre en vente cette belle et bien connue propriété, occupée par lui depuis plusienrs années, comme Magasin de Meubles.—Conditions libérales.

Pour les détails, s'adresser sur les lieux à

THEO. RICKABY.

Trois-Rivières, 30 Nov. 1853.

NEW STORE & NEW GOODS.

THE subscribers announce to the citizens of Three Rivers and its vicinity, that they have opened a STORE, West door from BERNARD'S HOTEL on Water Street, where they intend to keep a general assortment of Hardware, Groceries, Provisions, Ready made Clothing, Dry Goods, &c., &c., &c.

Their Stock consists in part of Carpenters Tools and House Trimmings, such as:—Mortise Locks & Knobs, Rim, Cupboard, Drawer, Chest, Pad and other kind of Locks, Door Bells & Pulls, Batt Hinges loose & fast joints, Wood & Bench Screws, Bolts flat, square and round, Wardrobe, Lamp and Screw Hooks, Screw & Curtain Rings, Mincing, Butcher, Shoe & Table Knives, Pocket Cutlery & Scissors, Tea & Table Spoons, Bench and other Planes, Augur and Augur handles, Augur, Center & Gimlet bitts, Mortising Chisels, Firmer Chisels & Gouges, Brace & Bitts, Compasses, Sword and Spring dividers, Plyers round & flat nose, Hand Vices, Spirit Level, T Bevels, Iron & Steel Squares, Brick & Plastering Trowels, Files, Screw Drivers, Scratch & Brad Awls, Brad, Peg & Sewing Awl hafts, Patent screw Wrenches, Shop, Broad & Chopping Axes, Hatchets, Wool & Horse Cards, Horse Brushes & curry Combs, Patent Wheel Heads, Adze eye & common Hammers, Molasses Gates, Block tin Cocks, Tea scales Coffee Mills, Twine, Bed cords, Clothes lines, Fish lines & Hooks, Chalk & Masons lines, Wrapping paper, &c.

GROCERIES & PROVISIONS, a general assortment for family use and for Lumbermen.

CLOTHING.

Ready made Overcoats, Coats, Pantaloons & Vests.
Blue & Red Flannel Shirts.
Dry & Staple Goods, Cloths, &c., &c. &c.

C. W. SAUNDERS & Co.

Three Rivers, 28th September 1853.

Salt, Salt.

JUST received and for Sale by the undersigned:
5,000 MINOTS SALT.

C. W. SAUNDERS & Co.

Three Rivers 5th Oct. 1853.

Sugar, Sugar.

FOR SALE by the subscribers, a large Lot of fine Bright SUGAR, by the Hogshead, Quintal or single pound.

C. W. SAUNDERS, & Co.

Three Rivers, 28th september 1853.

Clothing.

A LARGE LOT of Ready Made Clothing for sale cheap, at the Store of the subscribers.

C. W. SAUNDERS & Co.

Three Rivers, 28th september 1853.

Nouvel Etablissement

ET

MARCHANDISES NOUVELLES!!!

LES soussignés prenent la liberté d'annoncer aux citoyens des Trois-Rivières et des environs, qu'ils ont ouvert un MAGASIN sur la Rue du Fleuve, porte voisine de l'HOTEL BERNARD, où ils auront constamment en mains un assortiment de Quincailleries, Epiceries, Provisions, Marchandises-Sèches et Hardes Faites, Etc., Etc., Etc.

L'assortiment se compose aussi d'Outils de Menuisiers et Charpentiers et en Fournitures de Maisons, tels que: Serruresse à mortoise, Serrures d'armoire, Poignées de porte, Cloches pour portes avec garnitures, Pentures, Vis à bois, Vis à établi, Verroux, Targettes, Crochets de toutes sortes, Annaux pour rideaux et miroirs, Couteaux de table, de poches, à cordonniers et boucherie, Cuillières grandes et petites, Cadenas, Serrures de coffre, Ciseaux, Verloppes, Rabots, Tarières et manche de Tarière, Virbrequins, Mèches, Vrilles, Ciseaux à mortoises, Ciseaux à paré, Gouges, Compas, Pinces, Niveaux, Equerres de fer et d'acier, Truelles pour maçons et platriers, Limes, Tierspoints, Tourne-Vis, Alênes et manches, Marteaux à Vis à patente, Haches à bucher et a écarir, Coignée, Cardes à laine, Cardes pour les cheveaux et Brosses, Etrilles, Têtes de Rouets à patente, Erminettes, Chanteplures d'étain, Balances, Moulins à café, Ficelles, Lignes, Cloux, Broquettes, Pieds de Roi, Papier à enveloppe, papier sablé, etc., etc., etc.

EPICERIES ET PROVISIONS, un assortiment général, pour le. Chantiers et à l'usage des Familles.

HARDES FAITES.

Redingottes, Blouses, Surtouts, Capots, Pantalons et Vestes.

Chemises de flanelle Bleue et Rouge.

Marchandises-Sèches et d'Etape, Etoffe américaine et du pays, etc., etc., etc.

C. W. SAUNDERS, et Cie.

Trois-Rivières, 28 sept. 1853.

Sucre, Sucre.

A VENDRE par les soussignés, un lot considérable de CASSONADE brillante, en Boucaut, Quintal et à la livre,

C. W. SAUNDERS, et Cie.

Trois- Rivières, 28 sept. 1853.

Habillements.

UNE grande quantité de HARDES FAITES, a vendre au magasin des soussignés.

C. W. SAUNDERS, et Cie.

Trois-Rivières, 28 sept. 1853.

Sel, Sel.

VENANT d'être reçu et à vendre par les soussignés.
5000 MINOTS DE SEL.

C. W. SAUNDERS et Cie.

Trois-Rivières, 5 oct. 1853.

MAGASIN

D'EPICERIES, Etc., Etc. — Vins, Liqueurs, Etc., Etc.

Rue du Platon, vis-à-vis la rue Craig.

LE soussigné, tout en exprimant sa reconnaissance aux habitans des Trois-Rivieres et des environs pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il est établi en cette ville, prend la liberté de les informer respectueusement qu'il a actuellement en mains un assortiment des plus complets de Liqueurs, Vins, Groceries et Vaisselles, consistant en Cognac Brandy, pâle et brun ; Gin de Dekuyper, en futailles et en flacons ; Rum pur de Jamaïque ; Alchool de Morton ; Whiskey écossais ; Aile pâle écossaise d'Alloa ; Aile Champagne ; Porter de Londres de Byass ; Vins de Port de Hunt et autres ; Sherry brun ; Vins de Benecarlo et de Tenneriffe ; Huiles à Lampe ; Melasse et Sucre de Muscavado ; Sucre blanc en cône ; et cassé ; Old Hyson, Young Hyson, Twankay, Souchery et autres thés ; Cafés : Hamaopathee, Cocoa, Broma, *Taylor's soluble*, et autres Chocolats ; Riz des Carolines et des Indes ; Savons de fantaisie, à barbe, de Montréal et anglais ; Chandelle de Montréal, première qualité ; Crackers sucrés, unis et à la Jenny Lind ; Biscuits de Soda de Boston ; Balais et petits balais à hardes ; allumettes ; Briques de Bath ; Epices ; Sauces ; Cornichons ; Catsup ; Macarons ; Vermicelle ; Gruau, Barley ; Poudre Allemande, à pâte ; Moutarde en jarres et bouteilles ; Crême de Tartar ; Soda et acide Tartaric ; Bougies ; Huile d'Olive ; Sirops ; Jambons fumés ; Fleur à pâtisseries ; Riz de Glenfield et Empoi de Londres ; Figues et Sucreries ; Fromage Anglais et Américain ; Fruits secs ; Raisins et petits raisins ; Amandes et noix espagnoles ; Harengs de Digby et harengs salés, Saumon salé ; Tabacs à fumer et à chiquer, et tabac en feuilles ; Cigars, principis et de Havane, en boîtes ; Pipes ; le contenu de 16 paniers et boucauts de fayance et de verreries comprenant une variété de sets à diner et à thé ; Joujoux d'enfants ; Lampes de table ; Coutellerie et beaucoup d'articles de fantaisie ; Tabac à prise, double rose, de Macaboy, à 6d. la lb. etc., etc., etc.

Le tout ayant été acheté pour argent comptant, sera vendu pour argent comptant ou avec un court crédit approuvé, à aussi bon et meilleur marché que partout ailleurs. Un discompte considérable sera fait aux marchands de campagne et à tous autres qui achètent pour revendre.

WM. LANIGAN.

Trois-Rivières, 9 Déc. 1852.

WILLIAM R. ADAIR,

Magasin de Bottes, Souliers, &c.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES.

TROIS-RIVIÈRES.

UNE grande variété de Souliers, de cuir, à patente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid, pour les Dames et Demoiselles. Souliers de toutes sortes pour les enfants. Bottes de cuir pour les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc.

Fourraitures pour les Cordonniers de toutes sortes ; Veau Français, Anglais, Américain ; Cuir à patente de veau et loup-marin ; Cuir de Vache de toutes especes ; Cuir à semelle, Cuir à Harnais, Cuir Canadien, avec beaucoup d'autres articles que l'on pourra se procurer à ce magasin à des prix bien modérés.

Toujours en main un bon assortiment de Souliers et Bottes pour grosses ouvrages tel que pour les hommes employés dans les chantiers du St.-Maurice

Pour de l'Argent comptant seulement.

8 juin 1853.

O. DEPINCIER,

MARCHAND-TAILLEUR,

Coin des rues Notre-Dame et St.-Gabriel.

MONTRÉAL.

A TOUJOURS en main un assortiment choisi de Draps Casimires, Tweeds, Etoffes pour les vestes qu'il emploie à ordre dans le goût le plus récent et le plus élégant, à bon marché.

— AUSSI —

Un assortiment général de Hardes faites.

Montréal, 25 mai 1852.

PHARMACIE CANADIENNE,

86, RUE NOTRE-DAME, *Vis-à vis le nouveau Palais de Justice Montréal.* 86.

LES soussignés ont constamment en mains, en GROS et en DETAIL, des Drogues, médecines, médecines à patentes, produits chimiques, parfums, bois de Senteurs, etc.

Sirops de Tempérance, tel que le sirop de Citron, de Ginjembre, Salsapareille, Orange, d'Orgeat, de Vanille, de Poires, de Framboises, etc., A vendre au gallon ou a la douzaine.

C. VANFELSON, ET CIE.
Pharmaciens Chimistes Montréal.

Colle liquide a Patente!!!

Cette célèbre colle est connu depuis longtems en Angleterre et à Montréal, elle est propre a coller le verre, la faience, la porcelaine, le bois, etc.

— AUSSI : —

Gouttes pour le mal de dents guérissant les douleurs dans quelque secondes et ne contenant rien d'injurieux.

— AUSSI : —

Pâte dentifrice d'Iris, une des meilleures préparations pour nettoyer les dents et les blanchir, aussi elle renforçit les gençives.

— AUSSI : —

Le célèbre Kathairon de Lyon pour les cheveux.

Toutes ses préparations sont a vendre en gros et en détail par C. VanFelson, et cie Pharmaciens, 86, Rue Notre-Dame, Montréal et par notre agent M. H. Craig aux Trois-Rivières.

8 Juin 1853.

CONTREFACONS! CONTREFACONS!

$100 RECOMPENCE!!

A QUICONQUE prouvera que les portraits au daguerréotype tirés par

M. P. DUPONT

à son atelier, rue Notre-Dame, dans la maison occupée ci-devant par M. Jean Défossés, ne sont pas une vraie et fidèle copie de l'original.

Le soussigné offre de tirer à son atelier, des portraits de différentes dimensions et aux prix les plus modérés depuis

3s 9d et au dessus.

Le soussigné est prêt à recevoir ses amis et patrons depuis 8 A. M. jusqu'à 7 P. M.

Ces heures sont les plus favorables pour donner une ressemblance parfaite.

Trois-Rivières, 8 juin 1853.

J. N. BUREAU,

AVOCAT,

RUE NOTRE-DAME.

Trois-Rivières, 20 juillet 1853.

Montres, Horloges et Bijouteries!

A L'ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

JOHN WHITEFORD informe ses amis et le public en général qu'il a constamment en mains un assortiment de Montres de Lepine et de Levers et de toute espèce de Bijoux ; aussi quelques plumes d'or de premier choix.

☞ On reparera avec beaucoup de soin les montres bijoux, etc.

Trois-Rivière, 31 août 1853.

HOTEL ST.-LAURENT,

RUE ST.-ANTOINE.

LE soussigné ouvrira lundi prochain, dans la maison occupée naguère par MDE VE DUPUIS, un hotel sur un très bon pied. Le soussigné espère qu'il est assez connu des citoyens de cette ville et des campagnes environnantes, pour mériter une partie de leur patronage.

SA TABLE

sera toujours bien garnie des fruits de la saison.

Les vastes écuries adjacentes à l'hotel, seront d'un grand avantage pour les personnes qui viennent en ville avec leur voiture.

LS. ST.-LAURENT.

Trois-Rivières, 4 mai 1853.

HOTEL SHAWENIGAN

DE

MADAME WELLARD.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

MADAME WELLARD informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'elle changera de demeure le sept mai pour continuer sa maison de pension dans les magnifiques maisons de pierres de taille, de P. B. DUMOULIN, ECR., rue des Forges, vis-à-vis

L'Hotel-de-Ville

si bien connues par leur position centrale et les nombreux avantages qu'elles offrent sous tous les rapports aux pensionnaires fixes, aussi bien qu'aux voyageurs.

En offrant ses plus sincères remerciments à ses pratiques pour l'encouragement libéral qu'elles lui ont donné, Madame Wellard se flatte qu'elle pourra les satisfaire encore mieux que par le passé, et elle les invite à visiter son nouvel établissement. Madame Wellard ne négligera rien pour rendre son nouvel établissement digne d'un encouragement libéral. Les

CHAMBRES ET SALONS

que contiendront les maisons seront tous meublés et garnis de manière à les rendre agréables et confortables.

Les pensionnaires recevront la plus grande attention de la part de l'établissement.

LA TABLE

sera toujours servie d'une variété de mets qui ne pourra manquer de satisfaire tout ceux qui la visiteront.

En outre de sa situation centrale, cet établissement offre de grands avantages aux voyageurs qui viennent à la ville avec leurs propres voitures.

LA COUR SPACIEUSE

qui est attachée à la maison, la rendant un lieu tout à fait désirable pour cet objet.

On prendra un soin particulier des chevaux et les

ÉCURIES

seront dans un état qui ne laissera rien à désirer sous le rapport de la commodité et du comfort.

AVIS.

THOMAS ETIENNE ROY, écr., Agent Général de Journaux etc., N. 8, Rue St.-Joachim, Haute Ville, Québec, est nommé Agent de *l'Ere Nouvelle* pour Québec et son district et il est duement autorisé à recevoir des annonces et des abonnements aux taux requis par notre Journal ses reçus seront regardé comme paiements.

Québec, 4 Janvier 1854.

AVIS.

ALFRED BELISLE, des Trois-Rivières, annonce aux Avocats, Marchands et aux Citoyens en général qu'il se chargera de la Collection de Comptes, etc.

— AUSSI —

de distribuer des Circulaires, Cartes Funéraires, etc., etc.

Ses termes sont modérés.—S'adresser au Bureau de l'*Ere Nouvelle*.

Trois-Rivières, 23 Nov. 1853.

L'ERE NOUVELLE,

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

ABONNEMENT:

Pour six mois.....$1
Do douze mois.....$2

Outre les frais de Poste.

L'ÈRE NOUVELLE parait le MERCREDI de chaque semaine. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui ne peut être moindre que six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les communications, etc., doivent être adressées au Bureau du Journal, affranchies et munies d'une signature responsable

Toute personne fournissant six abonnés payant, recevra le journal gratis.

TARIF DES ANNONCES:

Pour la première insertion, par ligne.....	0	0	4
Pour les insertions subséquentes, par ligne,...	0	0	1
Les annonces publiées pendant trois mois, par ligne pour chaque insertion,.....	0	0	1
Pour une annonce d'une colonne pendant une année,.....	£10	0	0
Do do do six mois	6	5	0
Do do do trois mois	3	15	0
Une annonce de 3 à 10 lignes, pendant l'année	0	15	0

AGENTS DE L'ÈRE NOUVELLE:

Béconcour.....	MM.	J. D'AMOUR.
Champlain.....	"	N. GINGRAS.
Gentilly.....	"	H. TOURIGNY.
Isle Verte.....		RÉV. L. FROVANCHER.
L'Avenir.....	MM.	J. B. E. DORION.
Lanoraie.....	"	D. NOEL.
La Baie du Febvre.....	"	J. DUGUAY.
Maskinongé.....	"	DR. MASSE.
Montréal.....	"	S. MARTIN, IRS.-CRR.
Nicolet.....	"	E. L. CRESSÉ.
Québec.....	"	T. ROY.
Rivière du Loup,...	"	LEON CARON.
Ste.-Anne.....	"	L. BUREAU.
St.-Bernabé.....	"	L. BOUCHER.
Ste.-Elizabeth,.....	"	DR. BEAUPRÉ.
St.-François,.....	"	C. F. BERNIER.
St.-Grégoire, ...	"	J. BAUDON dit LARIV.
Sherbrooke et Lennoxville,	"	CHARLES ROYER.
St.-Léon.....	"	DR. LASSISTERAYE.
St.-Michel d'Yamaska...	"	M. BEAUPRÉ.
Ste.-Monique.....	"	PIERRE NOURRIE.
St.-Stanislas,.....	"	F. RINFRET.
Ste.-Ursule.....		LEON LUPIEN.
St.-Zéphirin.....	"	J. CREPEAUX.
Yamachiche,.....		DR. DESAUNIERS